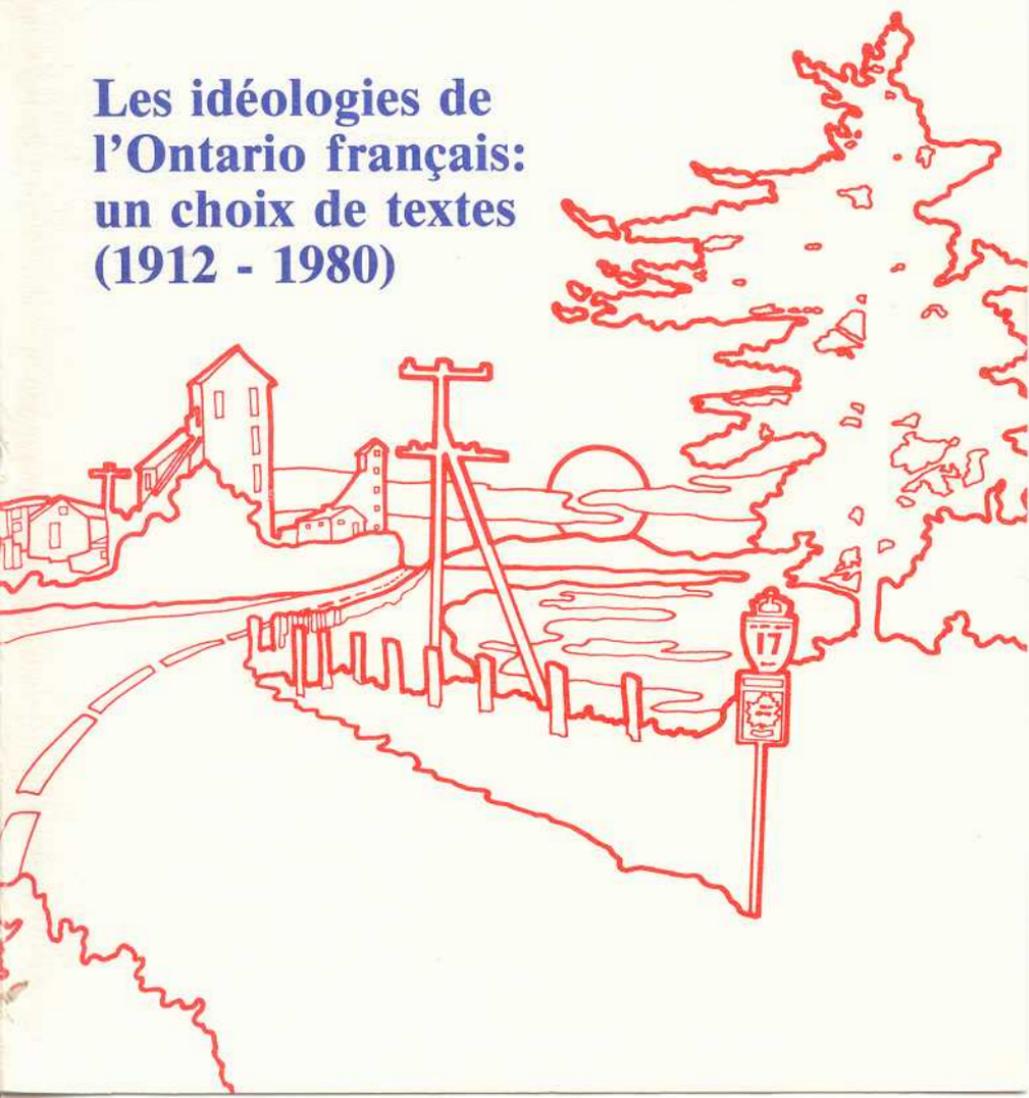


REVUE DU NOUVEL-ONTARIO

No 3

1981

**Les idéologies de
l'Ontario français:
un choix de textes
(1912 - 1980)**



**L'Institut franco-ontarien
Sudbury**

**REVUE
DU
NOUVEL-ONTARIO**

No 3

1981

**Les idéologies de
l'Ontario français:
un choix de textes
(1912 - 1980)**

**L'Institut franco-ontarien
Sudbury**

REVUE DU NOUVEL-ONTARIO

Directeur

DONALD DENNIE

Comité de rédaction

Georges Bélanger

Marie-E. Brunet

Benoît Cazabon

Fernand Dorais

Gaétan Gervais

André Girouard

1981 par l'Institut franco-ontarien

ISSN 0708-1715

Adresse : Revue du Nouvel-Ontario
a/s Institut franco-ontarien
Pavillon des sciences de l'éducation
Université Laurentienne
Sudbury (Ont)
P3E 2C6

AVANT-PROPOS

Depuis leur établissement en sol ontarien, les francophones produisent et reproduisent des représentations d'eux-mêmes et des autres, puisées à même leurs expériences et leurs traditions.

Ces représentations ont jailli des luttes nombreuses qu'ils ont menées depuis un siècle pour conserver et épanouir leur langue, leur culture et leurs institutions. Nées de tentatives pour expliquer et pour justifier leur situation en Ontario, ainsi que leurs relations avec les autres, ces représentations franco-ontariennes ont adopté des modes d'expression différents, empruntant tantôt le pamphlet, tantôt le mémoire ou tantôt le poème.

Il va sans dire que ces auto-définitions sont nombreuses et variées. Certaines sont le fruit de réflexions personnelles; d'autres, plus officielles, sont faites au nom de la collectivité franco-ontarienne qu'elles veulent soit exhorter à l'action, soit défendre dans ses droits dits inaliénables.

Ce troisième numéro de la Revue du Nouvel-Ontario constitue un recueil de ces représentations élaborées depuis près d'un siècle.

Nous avons intitulé cet ensemble de représentations : Idéologies de l'Ontario français, tout en étant conscients que ce concept d'idéologie est très difficile à définir. Nous entendons par idéologie une définition explicite d'une situation par des groupes, des élites surtout, qui y sont engagés au nom de ces groupes ou de groupements plus larges afin de motiver et d'expliquer des actions collectives et individuelles, afin de justifier aussi le pouvoir de ces définisseurs.

Les liens sont très complexes entre : i) les définisseurs-élites et le groupe d'une part, la classe ou la nation au nom desquelles ils parlent d'autre part; ii) les représentations et la réalité sociale; iii) les motivations et les intérêts réels des définisseurs-élites vis-à-vis les membres du groupe, de la classe ou de la nation pour lesquels ils produisent et reproduisent les idéologies.

Nous n'avons pas la prétention de faire une synthèse de ces questions.

Nous avons donc intitulé ce recueil de documents "idéologies" parce qu'ils représentent les idées-maîtresses par lesquelles certaines élites ont voulu définir l'ensemble des Franco-ontariens (ce terme étant lui-même issu d'une idéologie particulière) et surtout mobiliser l'action collective pour obtenir des droits, des institutions.

Les idéologies ne peuvent être reconstituées isolément, nous en sommes certains. Elles sont partie prenante des structures sociales sans en être le simple reflet. Ce recueil ne fait toutefois que présenter des textes sans tenter une analyse des liens entre contenu, contexte historique et social ainsi que structure sociale. Cette analyse plus complète et approfondie des idéologies franco-ontariennes reste à faire. Elle doit elle-même attendre que les recherches et les analyses sur l'histoire et la structuration sociale des Franco-ontariens soient plus poussées.

Nous avons réparti ces documents en trois sections. Chacune représente à la fois des changements et des continuités autant dans le langage que dans les idées. Nous laissons aux lecteurs et étudiants de ces documents la liberté de repérer ces changements et continuités.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir recueilli un échantillon exhaustif des documents idéologiques sur l'Ontario français. Nous croyons toutefois qu'ils sont représentatifs des discours idéologiques qui ont marqué l'histoire des Franco-ontariens au XXe siècle.

Donald Dennie

PREMIÈRE PARTIE

LE RÈGLEMENT XVII

La première partie réunit, autour de la question du Règlement XVII, des documents importants de cette époque décisive dans la prise de parole et dans l'action collective des Franco-ontariens. Le discours sur les droits inaliénables des Franco-ontariens à l'éducation constitue le point commun de ces textes. L'un deux, "Les mamans franco-ontariennes", fait exception; il est inséré dans cette section parce qu'il illustre la représentation traditionnelle de la femme et de la mère canadiennes-françaises.

*Le Règlement XVII, promulgué par le gouvernement conservateur de l'Ontario en 1912, a véritablement été le début d'une action collective concertée de la part de plusieurs groupes franco-ontariens pour assurer la survie de leurs écoles de langue française. Il a donné naissance au quotidien de langue française de l'Ontario, *Le Droit*, et permis à nombre de francophones de l'Ontario de prendre conscience de la valeur de leur identité et de leur culture.*

Cette période amène l'émergence d'un discours idéologique relativement homogène.

PREMIÈRE PARTIE

- 1.1 Le Règlement XVII (1912/1913)**
- 1.2 Le programme du Droit (1913)**
- 1.3 Nos droits et nos devoirs (1913)**
- 1.4 La question scolaire (1915)**
- 1.5 L'ACFÉO (1916)**
- 1.6 Les garanties du français (1927)**
- 1.7 Les mamans ontariennes (1917)**
- 1.8 La prière des petits Ontariens (1915)**

1.1 LE RÈGLEMENT XVII (1912/1913)

En 1912, le gouvernement ontarien met en vigueur le fameux Règlement XVII qui, à toutes fins utiles, supprime l'enseignement du français en Ontario. Parce qu'il met en cause l'existence même de la communauté franco-ontarienne, ce document occupe une place de choix dans l'histoire de l'Ontario français. C'est pourquoi il mérite d'être reproduit ici, dans sa version de 1913. (SOURCE : le texte reproduit ici est tiré de Henri Bourassa, La Langue Française au Canada, ses droits, sa nécessité, ses avantages. Discours prononcé au Mouvement National, le 19 mai 1915, sous les auspices du Comité régional de Montréal de l'A.C.T.C., Montréal, Imprimerie du Devoir, p. I - IV)

ÉCOLES PUBLIQUES ET SÉPARÉES ANGLO-FRANÇAISES

CIRCULAIRE D'INSTRUCTIONS

- I. Il n'y a que deux catégories d'écoles primaires dans l'Ontario : les écoles publiques et les écoles séparées; mais comme indication usuelle, la désignation "anglo-française" s'applique aux écoles des deux catégories que le ministre soumet, chaque année, à l'inspection déterminée par l'Art. A ci-dessous, et dans lesquelles le français sert de langue d'enseignement et de communication, avec les restrictions indiquées au paragraphe I de l'Art. III.
- II. Les règlements et programmes d'études prescrits pour les écoles publiques, compatibles avec les dispositions de la présente circulaire, seront désormais en vigueur dans les écoles anglo-françaises publiques et séparées, avec les

modifications suivantes : les règlements applicables à l'instruction et aux exercices religieux dans les écoles publiques ne s'appliquent pas aux écoles séparées : les conseils d'écoles séparées peuvent substituer les Canadian Catholic Readers aux manuels des écoles publiques d'Ontario.

- III. Sous réserve, pour chaque école, de la direction et de l'approbation données par l'inspecteur en chef, le cours d'études des écoles publiques et séparées sera modifié comme suit :

EMPLOI DU FRANÇAIS COMME LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET DE COMMUNICATION

- (1) Lorsqu'il y a nécessité pour les élèves de langue française, le français peut être employé comme langue d'enseignement et de communication : mais cet usage ne se prolongera pas au-delà du premier cours, sauf lorsque l'inspecteur en chef décidera que le français peut servir comme langue d'enseignement et de communication pour les élèves des cours supérieurs au premier.

CLASSE SPÉCIALE D'ANGLAIS POUR LES ÉLÈVES DE LANGUE FRANÇAISE

- (2) Le dispositif suivant s'appliquera désormais aux élèves de langue française qui sont incapables de comprendre et de parler l'anglais suffisamment pour les fins de l'enseignement et des communications :
- (a) Dès que l'élève entre à l'école, il doit être mis à l'étude et à la pratique de la langue anglaise;

NOTE. --- Le département de l'Instruction Publique a fait distribuer dans les écoles un manuel indiquant la méthode d'enseigner l'anglais aux enfants de langue française. Ce manuel doit être employé dans toutes les écoles. Au besoin, on peut s'en procurer des copies en s'adressant au sous-ministre.

- (b) Dès que l'élève a acquis une connaissance suffisante de l'anglais, il doit poursuivre dans cette langue le programme d'études prescrit pour les écoles publiques et séparées.

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES ET SÉPARÉES

- IV. Dans les écoles où le français a été jusqu'ici enseigné, le Conseil de l'école publique ou séparée, selon le cas, peut, aux conditions ci-dessous, faire enseigner la lecture, la grammaire et la composition françaises, durant les quatre premiers cours (voir aussi les dispositifs du paragraphe 5 du Règlement XIV pour le cinquième cours des écoles publiques), comme matières supplémentaires du programme des écoles publiques et séparées.
- (1) Cet enseignement du français ne peut être donné qu'aux élèves dont les parents ou les tuteurs l'ont réclamé. Nonobstant les prescriptions du paragraphe 1 de l'Art. III, il peut être donné en langue française;
 - (2) Cet enseignement du français ne doit pas diminuer l'efficacité de l'enseignement donné en anglais. Le temps qui lui est consacré selon l'horaire de l'école est sujet à l'approbation et à la direction de l'inspecteur en chef. Il ne doit, dans aucune classe, dépasser une heure par jour, excepté lorsque l'inspecteur en chef ordonne de prolonger cet enseignement.

- (3) Dans les écoles publiques ou séparées où le français est ainsi enseigné, les manuels de lecture, de grammaire et de composition française employés durant l'année scolaire 1911-12, demeurent autorisés pour l'année scolaire 1913-14.

INSPECTION DES ÉCOLES ANGLO-FRANÇAISES

- V. Pour les fins de l'inspection, les écoles anglo-françaises sont groupées par division, chaque division étant soumise à l'autorité de deux inspecteurs.
- VI. (1) Les inspecteurs de chaque division visitent alternativement chaque école sauf lorsque l'inspecteur en chef en décide autrement;
(2) Chaque inspecteur fait durant l'année au moins 220 visites d'une demi-journée chacune, conformément aux prescriptions de l'Art. II du règlement no XX des écoles publiques. Il est du devoir de chaque inspecteur de faire le nombre supplémentaire de visites que les circonstances exigent.
- VII. Les deux inspecteurs de chaque division habitent l'endroit ou les endroits que le ministre désigne.
- VIII. Les deux inspecteurs de chaque division se rencontrent fréquemment durant l'année, afin de discuter les conditions de leur travail et de systématiser leur méthode d'inspection. Pour le même objet, tous les inspecteurs se rencontrent aux dates et endroits que le ministre détermine.
- IX. Chaque inspecteur fait rapport sur la situation générale de toutes les classes, selon les formules prescrites par le ministre. Ce rapport est sujet à l'approbation du ministre après révision par l'inspecteur en chef.
- X. Si l'un ou l'autre des inspecteurs d'une division constate que l'un des règlements ou des ordres du département n'est pas

observé convenablement, il doit immédiatement présenter au ministre un rapport particulier de ces cas.

- XI. Chaque inspecteur envoie au ministre, durant la semaine qui suit l'inspection, une copie de son rapport ordinaire rédigé selon les formules officielles.
- XII. L'inspecteur en chef des écoles publiques et séparées est l'inspecteur surveillant des écoles anglo-françaises.
- XIII. (1) Aucun instituteur ne reçoit un certificat l'autorisant à enseigner dans une école anglo-française s'il ne possède pas une connaissance suffisante de l'anglais pour pouvoir enseigner les matières du programme des écoles publiques et séparées;
- (2) Aucun instituteur ne reste en fonction et n'est nommé dans aucune de ces écoles à moins qu'il ne possède une connaissance suffisante de l'anglais pour pouvoir enseigner les matières du programme des écoles publiques et séparées.

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES ANGLO-FRANÇAISES

- XIV. Les subventions législatives sont accordées aux écoles anglo-françaises aux mêmes conditions que celles accordées aux autres écoles publiques et séparées.

Sur demande particulière du conseil scolaire et sur le rapport de tous les inspecteurs, approuvé par l'inspecteur en chef, une école anglo-française incapable de pourvoir au traitement nécessaire pour s'assurer les services d'un instituteur possédant la compétence exigée reçoit une subvention spéciale afin de lui permettre d'atteindre ce résultat.

Ministère de l'Instruction Publique, août 1913.

1.2 LE PROGRAMME DU DROIT (1913)

Au cours de leur lutte contre le Règlement XVII, les Franco-ontariens fondent en 1913 Le Droit, un quotidien voué à la défense de leurs droits. Le premier numéro, publié le 15 janvier, donne en première page le programme du journal. (SOURCE : Le Droit, 15 janvier 1913, vol. I, no 1)

NOTRE PROGRAMME

"Il faut, pour guérir les maux de notre temps, employer des moyens appropriés à ses habitudes. C'est pourquoi aux écrits opposons les écrits; aux erreurs propagées çà et là, la vérité; aux journaux dont l'influence pernicieuse se fait sentir tous les jours, au moins le bon journal; mettre de côté semblables moyens, c'est se condamner à n'avoir aucune influence sur le peuple et ne rien comprendre au caractère de son temps." (Pie X à l'Archevêque de Québec, le 2 juin 1907)

Ces renseignements du Souverain Pontife, répétés à plusieurs reprises depuis 1907 et formulés récemment d'une manière plus explicite encore aux évêques d'Italie, forment tout un programme pour le monde catholique et s'appliquent tout aussi bien au domaine national qu'aux principes religieux.

C'est avec le journal que, de nos jours, on renverse les gouvernements et que l'on consolide les empires. C'est par lui que l'on façonne l'opinion publique et que l'on sème dans le peuple des idées bonnes ou mauvaises. Le journal, c'est l'arme invincible des minorités; il détruit les préjugés les plus enracinés, il donne de la cohésion aux efforts des faibles en groupant mieux

leurs énergies; il arrête les ambitions des despotes en dévoilant leurs intrigues.

Malgré ses inévitables défauts, le journal est donc une nécessité et un devoir des temps présents. Au milieu d'un monde où les timides ont toujours tort et où les neutres ne comptent pas il faut prendre les meilleurs moyens de faire triompher nos croyances et nos légitimes aspirations; il faut savoir profiter des armes que la Providence nous donne. Et comme le dit le Père Palan, S.J., si l'on ne se résigne pas à lutter pour le règne du bien, on devra se résigner au despotisme du mal.

C'est à cause de ces considérations qu'un groupe important de Canadiens-français d'Ontario ont jugé opportun de fonder le "Syndicat d'Oeuvres Sociales".

Vu la situation pénible faite aux écoles catholiques de notre province, les directeurs du Syndicat ont pensé que leur premier devoir était de publier un journal quotidien afin de mieux renseigner notre peuple et de prouver à nos adversaires que nous entendons lutter jusqu'au bout avec des armes loyales.

Nous avons déjà dans la province des journaux de langue française qui nous ont rendu des services signalés; les amis de la bonne cause leur savent gré de leurs efforts. Mais quand l'avenir d'un demi-million de Canadiens-Français est en jeu, il n'est pas permis de négliger les moyens de lutter. Et quelle meilleure arme qu'un journal, surtout un journal quotidien qui soit avant tout et par-dessus tout au service de la religion catholique, de la langue française et du droit égal pour tous. C'est là notre programme.

L'entreprise est déjà assez solidement assise, mais pour assurer le succès il faut le concours de toutes les bonnes volontés, il faut le travail de tous les amis sincères.

Les promoteurs du projet ne veulent faire la guerre à personne sinon au mal, au fanatisme, à la veulerie, aux trahisons.

Ils ne réclament aucune faveur sinon le respect et la liberté du bien et du droit. Ils comptent sur le "british fair play" qu'ils ont appris à connaître et dont les vrais Anglais sont justement si fiers.

1.3 NOS DROITS ET NOS DEVOIRS (1913)

Dès le début, Le Droit définit quels sont les droits et les devoirs aussi bien du journal que des Franco-ontariens. Ce texte est typique du discours idéologique de l'époque. (SOURCE : Le Droit, vol. I, no 3, le 17 janvier 1913)

NOS DROITS ET NOS DEVOIRS

Nos droits découlent de nos devoirs. Canadiens-français de l'Ontario, nous connaissons nos devoirs à l'égard de nos frères séparés et, Dieu merci, nous avons su jusqu'ici les remplir avec courage et générosité.

Avons-nous réussi à faire respecter nos droits?

Étant une minorité dans cette province, nous aurions pu, normalement, attendre de la majorité avec laquelle nous vivons la même justice, sinon la même générosité française que Québec accorde si volontiers à nos amis de langue et de croyance différentes.

Hélas, qu'avons-nous vu? Certes ce ne sera pas un sujet d'orgueil pour les fils de la majorité d'aujourd'hui de voir comment les catholiques de langue française ont été traités en cette province. Ces fils qui seront, espérons-le, moins aveuglés que leurs pères par le fanatisme seront étonnés de voir comment ils ont pu s'exempter de comprendre ce que signifie ce mot si sonore : "The british fair play."

Oui, la majorité s'est faite persécutrice et cette persécution est déjà consignée dans les pages de l'histoire. Mais n'avons-nous pas nous-mêmes de francs reproches à nous adresser?

Combien de fois, par pusillanimité, par lâcheté, plus encore pour de mesquins intérêts personnels ou de parti, combien de fois n'avons-nous pas cédé ou négligé quelques-uns de nos droits?

Si nous avons vu trop souvent et si nous voyons encore tous les jours des défections déplorables chez certains parvenus qui ne sont plus canadiens-français QUE DE SURFACE, NOUS AVONS LA CONSOLANTE SATISFACTION DE trouver un sentiment profond de fierté nationale dans les rangs du peuple.

Les derniers congrès régionaux des commissaires d'écoles le prouvent abondamment. Il n'y a pas de traîtres dans les rangs de ceux que les parents ont chargés de veiller à l'éducation de leurs enfants et c'est pour leur gloire.

Les Canadiens-français de l'Ontario n'accepteront jamais les règlements que veut leur imposer le Ministère de l'Instruction publique, trompé par quelques fanatiques qui ont su habilement exploiter les lâchetés et les trahisons de certains soi-disant catholiques en vue plus imbus d'esprit de libéralisme que de principes évangéliques.

Nous prêchons la révolte, dira-t-on: drôle de raisonnement. Aucune autorité sur terre n'a droit de violer les lois naturelles et divines. Les enfants, de droit naturel et divin, appartiennent aux parents, que ces parents parlent français ou anglais. Une loi qui enlève aux parents le contrôle de l'éducation de leurs enfants est une loi injuste qui n'oblige pas. Les hommes de coeur ne se soumettent pas à la tyrannie. Ils luttent et ils meurent, s'il le faut. Voilà ce que les Canadiens-français de l'Ontario sont décidés à faire.

C'est ce que l'Église catholique a fait devant les tyrans, qu'ils s'appellent Hérode, Néron, Bonaparte ou Henri VIII; c'est ce que les Canadiens-français ont fait en 1760 sous la direction de leurs évêques. La grande figure de Mgr Plessis est encore là pour nous servir d'exemple.

Pour les hommes de coeur, les droits ne se cèdent pas, ils s'arrachent. Nous avons des droits, nous lutterons pour les faire respecter et les Canadiens-français ont assez foi dans la justice britannique pour être convaincus que leurs droits seront reconnus quand ils seront traités en dehors des cercles affectés par les intrigues politiques et les aveuglements du fanatisme.

L'avenir est à ceux qui luttent, dit le proverbe. Pour préparer notre avenir, nous lutterons donc dans les limites de la légalité, mais avec toute l'énergie de parents qui ont conscience de leurs responsabilités et de leurs droits.

Nous ne céderons rien de ce qui nous appartient. Avant qu'on nous prive de la jouissance de nos droits, nous ferons assez de résistance pour que les sentiments de justice soient éveillés partout où il s'en loge.

Céder, ce serait de la lâcheté; se soumettre, ce serait une infamie. Nous avons des droits, nous nous battons.

1.4 LA QUESTION SCOLAIRE (1915)

En 1915, le président de l'ACFÉO est le sénateur Philippe Landry. Il retrace dans les lettres ci-dessous l'histoire des écoles françaises de l'Ontario et rappelle les injustices dont les Franco-ontariens ont été l'objet, tant dans le système scolaire que dans les diocèses. Ces lettres adressées au délégué apostolique de l'époque, implorent ce dernier de mettre un terme à la lutte entre "l'élément irlandais et l'élément français" qui existait à Ottawa à la suite du Règlement XVII. (SOURCE : Philippe Landry, Mémoire sur la question scolaire de l'Ontario, 1915, Fonds ACFÉO, CRCCF, p. 21-25)

(A)

Québec, le 28 mai, 1915.

Excellence :

Permettez à celui que les Canadiens-français d'Ontario viennent de nommer président de leur Association d'Éducation de vous soumettre en toute sincérité les quelques réflexions suivantes.

Par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, les minorités ont le droit indéniable à des écoles confessionnelles, dans ces Provinces du moins où ces écoles existaient avant la Confédération.

Or, avant 1867, époque de la Confédération, il y avait dans l'Ontario des écoles confessionnelles. Les catholiques qui forment la minorité dans l'Ontario ont donc droit à des écoles de leur religion. Ces écoles ont donc droit à leur existence aujourd'hui et, ce qui plus est, à tout ce qui est nécessaire à cette existence. Or, s'il est une chose nécessaire, essentielle, à la vie d'une école catholique, c'est bien l'enseignement catholi-

que, et ce qui n'est pas moins essentiel, c'est que cet enseignement soit donné, dirigé, contrôlé par des catholiques.

Des instituteurs protestants n'ont certes pas leur place dans une école catholique. Des inspecteurs protestants ne peuvent pas non plus, en aucune manière, contrôler l'enseignement catholique, ni faire le choix des livres, ni celui des instituteurs.

Les catholiques ne peuvent donc accepter de telles anomalies, ni subir de tels contresens, hormis de sacrifier du coup les droits qu'ils ont conquis après tant d'années de luttes et de persévérants efforts à l'existence de leurs écoles, à leur conservation, droits maintenant reconnus par l'Angleterre elle-même, et sauvegardés par une législation impériale spéciale, contre les empiètements de toute majorité injuste.

Et cependant, une triste division sépare aujourd'hui en deux camps les catholiques de la Province d'Ontario, et c'est sur une simple question de langues que les catholiques de langue anglaise font la guerre aux catholiques français d'Ontario.

Le Gouvernement d'Ontario, par un règlement injuste et injurieux, impose aujourd'hui aux Canadiens-français de cette Province l'obligation d'accepter un double inspectorat: 1o. L'Inspectorat usuel; celui qui est donné à toutes les écoles séparées en général; 2o. Un inspectorat spécial; celui que décrète l'article 17 et qui ne s'applique qu'aux écoles bilingues.

La malheureuse guerre qui existe à Ottawa entre l'élément irlandais et l'élément français met ces derniers dans l'impossibilité absolue d'accepter le second inspectorat parce que, à sa face même, et dans les circonstances actuelles c'est l'arme choisie par nos adversaires pour détruire la langue française dans la Province. Cette mesure devient une insulte et nous ne pouvons l'accepter sans humiliation et sans consentir à l'anglicisation de notre race.

Nous formons dans Ontario la majorité de l'élément catholique. Nous sommes plus forts en nombre que tous les catholiques de langue anglaise réunis. Avec les catholiques d'origine italienne, belge et polonaise, nous formons une population de 334,416 âmes déterminées à défendre leurs droits.

Fidèle(s) à notre foi, soumis aux enseignements de notre Église, confiants dans nos droits, nous refusons de soumettre nos écoles confessionnelles à un inspectorat d'officiers protestants, imposé par un Gouvernement qui défie la constitution et méprise le pacte sacré conclu par toutes les Provinces qui forment partie de la confédération.

Nous protestons contre une défection qui nous prive dans la lutte de l'aide que les catholiques de langue anglaise devraient nous donner, et plus spécialement contre cette détermination que les irlandais d'Ottawa ont prise de nous faire imposer ce qu'ils ne veulent pas pour eux-mêmes.

À l'heure actuelle l'existence des écoles confessionnelles dans l'Ontario court un grave danger. Si tout l'élément catholique français d'Ontario est soumis à coup de lois inconstitutionnelles à l'outrage qu'on veut lui imposer, l'élément catholique n'aura qu'une chose à faire : se séparer de l'école confessionnelle pour accepter les enseignements de l'école publique, que les évêques d'Ontario semblent favoriser par le mutisme qu'ils gardent en face de cette même désertion, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui par les Irlandais d'Ottawa. En effet, à Ottawa, quatre cents familles irlandaises ont abandonné l'école séparée pour fréquenter l'école publique, et pas un mot n'est tombé de la chaire pour condamner pareille désertion.

On vous dit, Excellence, que nous finirons par avoir dans Ontario ce qu'on a infligé aux catholiques du Manitoba.

On a oublié une chose : c'est que la lutte que nous faisons aujourd'hui contre le Gouvernement d'Ontario est faite en vertu de la sous-section 1 de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et non en vertu de la sous-section 3 du même acte.

Le Manitoba demandait une législation remédiatrice; nous demandons nous que la loi soit déclarée inconstitutionnelle. Si la loi est déclarée inconstitutionnelle, nous gagnons sur toute la ligne. Notre remède est un remède légal. Celui que le Manitoba a obtenu était un remède purement politique, laissé aux mains du Parlement; c'est-à-dire, aux mains d'une majorité hostile qui s'est figée dans son indifférence au lieu de mettre à exécution ce que l'Empire Britannique lui-même avait décidé par la sentence rendue par le Conseil Privé.

La différence entre les deux situations jaillit des textes même de la loi, qui ont été invoqués dans l'un et l'autre cas, et si le malheur qui est tombé sur les catholiques du Manitoba semble menacer les nôtres ou doit leur échoir, c'est parce que on aura divisé les catholiques en deux camps au nom de la langue, et qu'on se sera servi des deux pour les anéantir l'un après l'autre.

Il faut nécessairement l'union entre les catholiques de langues différentes. Nous ne demandons pas, nous français, qu'on banisse l'anglais de la Province d'Ontario; nous demandons qu'on nous enseigne l'anglais, mais qu'on respecte notre langue. Si l'une des deux factions doit céder à l'autre, c'est bien celle qui demande à détruire qui doit s'effacer devant celle qui demande à tout conserver. Si, malheureusement, dans cette lutte le français doit disparaître, alors, comme conséquence, nous assisterons à la disparition du coup de l'école séparée. On pourra alors, mais un peu tard, juger de l'étendue du désastre.

Au nom de tout ce que nous avons de plus cher -- de nos traditions, de notre amour du pays et de l'Église -- nous demandons à Votre Excellence de vouloir faire disparaître, ou de nous aider à faire disparaître, cette question incidente de la langue, afin de nous rallier tous à la question principale de la conservation de nos écoles catholiques.

C'est l'humble prière que je fais à Votre Excellence en lui demandant qu'Elle nous prête son concours dans la revendication et la conservation de nos droits comme français et comme catholiques.

Dans l'espoir de l'obtenir, je demeure de Votre Excellence l'enfant tout dévoué.

Philippe Landry,
Président de l'association
canadienne-française de
l'Éducation de l'Ontario.

Son Excellence Monseigneur Stagni, O.S.M., D.D.,
Délégué Apostolique,
Ottawa, Ontario.

(B)

Delegatio Apostolica
N 12458.

Mentionem Facias Hujus Numeri
In Tua Responsione.

Ottawa, le 2 juin, 1915.

L'hon. P. Landry,
Président de l'Association
Canadienne-Française d'Éducation
d'Ontario,
Québec.

Monsieur le Président,

Je vous accuse réception de votre communication, en date du 28 mai, concernant la question scolaire dans la province d'Ontario.

Puisse le bon Dieu ramener la paix et la concorde entre les divers groupes qui composent la population catholique de cette province. Malheureusement, jusqu'ici, nos efforts n'ont pas obtenu ce résultat tant désiré.

Veillez croire, Monsieur le Président, à ma haute considération.

P.-F. Stagni, O.S.M.,
Archev. d'Aquila,
Del. Ap.

(C)

Québec, le 8 juin, 1915.

Excellence :

J'ai reçu votre lettre du 2 juin courant en réponse à celle que j'avais eu l'honneur de vous écrire le 28 mai dernier.

Permettez-moi de vous le dire en toute sincérité, elle n'est pas ce que j'avais le droit d'attendre d'un Archevêque et d'un Délégué. À ma pressante demande de m'aider à ramener la paix au sein du parti catholique d'Ontario, vous me répondez par une simple prière à Dieu et par le désolant aveu de votre impuissance dans l'espèce. La prière se traduit par la formule banale d'un vœu, et je constate votre impuissance dans la phrase suivante; qui constitue à elle seule tout le corps de votre lettre : --"Puisse le bon Dieu ramener la paix et la concorde entre les divers groupes qui composent la population catholique de la Province d'Ontario. Malheureusement, jusqu'ici Nos efforts n'ont pas obtenu ce résultat tant désiré."

C'est tout ce que Votre Excellence a pu trouver en réponse à un appel qui terminait ma lettre du 28 mai par les deux phrases suivantes : - "Au nom de tout ce que nous avons de plus cher -- de nos traditions, de notre amour du pays et de l'Église -- nous demandons à Votre Excellence de vouloir faire disparaître ou de nous aider à faire disparaître, cette question incidente de la langue, afin de nous rallier tous à la question principale de la conservation de nos écoles catholiques. C'est l'humble prière que je fais à Votre Excellence en lui demandant qu'Elle nous prêle son concours dans la revendication et la conservation de nos droits comme français et comme catholiques."

Votre Excellence parle de Nos efforts qui n'ont pu obtenir ce résultat tant désiré.

Laissez-moi dire à Votre Excellence que j'ignore complètement les efforts qu'Elle a pu tenter pour nous aider à conserver ce que nous appelons nos droits.

Ce que nous savons c'est qu'une persécution des plus injustes contre l'élément français est conduite par des ecclésiastiques haut placés dans la hiérarchie catholique et que, nommé-

ment, dans les diocèses d'Ottawa, d'Alexandria, de London et du Sault Ste-Marie, les Chefs du troupeau, les Pasteurs des âmes dénoncent l'usage du français, refusent aux fidèles sous leur charge d'avoir des prêtres canadiens-français enseigner la parole de Dieu à des auditoires canadiens-français, ordonnent le bannissement du français dans les communautés religieuses, refusent des vocations sacerdotales quand elles leur sont offertes par des Canadiens-français; bref, organisent et conduisent une guerre continuelle contre l'usage du français dans ces diocèses et persécutent d'une manière odieuse et scandaleuse ceux de leurs prêtres qui ne veulent pas se plier à leurs exigences -- et tout cela sous les yeux de Votre Excellence.

Dans certains diocèses la terroisation règne suprême, exercée par l'épiscopat sur les prêtres canadiens-français soumis à sa juridiction; on prive sciemment les fidèles dans les centres éminemment français des avantages religieux qu'ils pourraient retirer de la prédication de l'Évangile dans leur langue.

Je connais un diocèse où les Canadiens-français d'une paroisse ont vainement supplié leur Évêque de leur accorder un prêtre canadien-français, s'offrant à le faire venir tous les dimanches à leurs frais, pour leur prêcher les vérités de la religion dans la langue française.

Et quels sont, après tout, les efforts dont vous nous parlez et que vous auriez tentés pour ramener la paix? La persécution sévit pire que jamais. Les appels à Rome se succèdent les uns les autres lorsque votre présence ici semblerait devoir les empêcher.

Non, on vous cache la vérité; vous êtes entouré de personnes qui ont intérêt à ne pas la laisser arriver jusqu'à vous.

Quel est celui jusqu'à ce jour qui a pris sur lui de vous faire remarquer que, dans une lutte aussi vive et aussi universelle dans la Province de l'Ontario que celle qui sépare aujourd'hui les Irlandais d'avec les Canadiens-français, il ne convient pas au Délégué Apostolique de prendre pour le secrétaire de la délégation un homme choisi dans l'un ou l'autre de ces deux camps; et cependant, votre secrétaire actuel est un Irlandais catholique, et sa présence continuelle auprès de vous, son immixtion nécessaire et naturelle dans toutes les questions qui peuvent vous être

soumises ne sont-elles pas une barrière insurmontable entre vous et l'élément canadien-français? Quels sont les efforts qui ont été faits pour vous débarrasser de cet obstacle? Veuillez bien remarquer que je n'accuse en aucune manière votre secrétaire, mais je prétends que sa nationalité est un empêchement direct dans les circonstances à sa nomination. Dans tous les cas, pratiquement, elle est devenue une barrière insurmontable que les catholiques français de l'Ontario ne franchiront certainement pas.

Ils connaissent d'ailleurs votre mentalité à ce propos. Si j'ai bonne mémoire, en 1912, vous fûtes appelé à Québec à assister au premier congrès de la langue française au Canada. Tout Québec a entendu le discours que vous fîtes alors. Ce ne fut pas un plaidoyer en faveur de la langue française, mais une hésitante et pénible explication de votre présence au milieu de nous. Vous nous avez fait part alors de vos indécisions. Votre première phrase fut typique: "Comme Délégué Apostolique", disiez-vous, "j'ai été longtemps indécis sur la conduite à tenir vis-à-vis de ce congrès de la langue française. Devrais-je y prendre part?

... Heureusement, en ce moment là, j'ai pu entendre la voix d'un conseiller -- l'un des plus sages et des plus désintéressés que je connaisse. Quand il apprit qu'il s'agissait de présenter cette belle adresse au représentant du Saint-Siège (que votre absence aurait empêché d'être présentée à la séance inaugurale du Congrès: -- "Oh, ce serait vraiment dommage", me dit-il, "que cet acte plein de reconnaissance et de dévouement au Siège Apostolique de Pierre ne pût être accompli par les héritiers de la langue qui fut le premier véhicule de la vérité catholique dans toute l'Amérique du Nord". Cette sage et grave parole, Messieurs, me décida à prendre part à votre Congrès."

Cette mentalité qui s'affirma en pleine ville de Québec, dans une Province si éminemment française, lors du premier congrès de sa langue, cette mentalité est bien celle que nous croyons encore exister aujourd'hui et qui vous dicte la réponse que j'ai reçue à savoir, que, malheureusement, Nos efforts n'ont pu obtenir le résultat tant désiré.

Excellence, je vous répète ce que je vous ai déjà dit, que les catholiques de langue française dans l'Ontario forment la

majorité de l'élément catholique de cette Province. Nous sommes plus forts en nombre que tous les catholiques de langue anglaise réunis. Avec ceux d'origine italienne, belge et polonaise, nous formons une population de 334, 416 âmes déterminées à défendre leurs droits.

Laissez-moi vous dire en toute franchise que l'élément irlandais dans la Province d'Ontario ne pourra en aucune manière entraver l'expansion française. Les familles françaises, grâce à leur natalité, progressent de jour en jour et prennent la place des familles irlandaises que leurs mariages mixtes condamnent à un effacement progressif et continu.

Sans être prophète, ne considérant que la marche naturelle des événements, je puis vous donner l'assurance que l'élément français ne sera jamais subjugué dans la lutte actuelle, et qu'une race qui veut ne pas périr ne périra pas, nonobstant la guerre religieuse qu'elle subit pour la défense de ses droits. L'éveil est déjà donné; les hommes les plus importants par leur position sociale, par leur science, par leur véritable patriotisme, sentent la criante injustice dont nos frères d'Ontario sont les victimes et, dans des déclarations publiques, affirment sans crainte leur adhésion à la cause que nous défendons. Tout l'élément catholique français d'Ontario est sur pied; la Province de Québec entre dans la lutte et si, dans cette lutte que nous entreprenons contre les fanatiques d'une province, nous trouvons l'élément irlandais dressé contre nous, eh bien ! nous culbuterons l'obstacle.

N'est-ce pas Notre Seigneur qui a dit : "Ceux qui ne sont pas avec moi sont contre moi".

Nous pouvons répéter cette parole évangélique et si votre Excellence ne peut pas, avec toute l'autorité qu'Elle a ou qu'Elle est censée avoir, amener la paix dans le camp catholique de la Province d'Ontario; si Elle ne peut empêcher la houlette pastorale de devenir une arme de combat contre les nôtres; bref, si réellement le Délégué Apostolique ne peut que déclarer son impuissance en face du mal qui grandit et des scandales qui se préparent, je formule l'espoir que, nonobstant tout cela, Votre Excellence dans un dernier effort auprès de l'épiscopat d'Ontario trouvera le moyen d'amener ceux des Évêques qui nous sont hostiles à cesser une guerre qui se terminera indubitablement par un désastre dont ils auront été la cause.

Nous demandons la paix et l'union des volontés, afin de sauver dans Ontario l'école séparée; mais nous sommes prêts pour la guerre, si on veut absolument l'avoir; et si j'écris à Votre Excellence aujourd'hui, c'est uniquement pour la mettre sur Ses gardes et pour Lui donner l'assurance que l'élément français d'Ontario n'a nullement l'intention de reculer devant les adversaires qu'on lui oppose. Je me ferais un reproche de ne pas vous avoir donné ce renseignement lorsqu'il en est encore temps.

Protestant de nouveau de mes sentiments de filial dévouement, je demeure, de Votre Excellence, le serviteur tout dévoué.

Philippe Landry,
Président de l'Association
canadienne française de
l'Éducation de l'Ontario

Son Excellence Monseigneur P.-F. Stagni, O.S.M., D.D.,
Délégué Apostolique,
Ottawa, Ont.

1.5 L'ACFÉO (1916)

Ce texte, écrit par le président de l'ACFÉO, le sénateur Philippe Landry, retrace l'histoire de cette Association. Il souligne la raison d'être de l'Association telle que perçue par ses fondateurs en 1910. (SOURCE : L'Almanach de la langue française, 1916, cité aussi dans la Revue de l'Université Laurentienne, juin 1971, p. 98-100)

L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE D'ÉDUCATION DE L'ONTARIO

Elle est née du grand Congrès d'Éducation des Canadiens français de l'Ontario, tenu à Ottawa les 18, 19 et 20 janvier de l'année 1910.

Pendant ces trois jours mémorables, accourus de tous les points de l'Ontario, douze cents délégués, représentant tous les groupes français de cette province, étudièrent ensemble la situation déplorable que l'on faisait au français dans l'enseignement scolaire, discutèrent les moyens à prendre pour assurer d'une irrémédiable destruction l'existence même de notre race déjà menacée par le flot d'une anglicisation systématique.

L'un de nos gouverneurs les plus distingués, Lord Dufferin, disait un jour : "Mon plus ardent désir pour cette province de Québec a toujours été de voir sa population française jouer, au Canada, le rôle si admirablement rempli par la France en Europe."

S'inspirant de ces paroles, son honneur le juge Constantineau, sous la présidence duquel s'ouvrait le grand Congrès de 1910, ajoutait :

"Nous voulons répondre à ce vœu, accomplir cette prophétie.

"Alors, il est urgent que la race canadienne-française conserve son identité, ses qualités originales et ses traits de caractère indélébiles, tout en travaillant de concert avec les autres races à la formation d'une grande et puissante nation canadienne.

"Alors, il est urgent et nécessaire que la race canadienne-française, fraternisant avec les vainqueurs, devenus des amis et des frères, dans ce pays où collaborent les diverses races de l'univers, sans distinction d'adoption politique, se coalise en faisceau, pour la défense de ses droits, de ses légitimes revendications; pour le maintien de son passé glorieux, de son action civilisatrice sur le monde, de ses espérances invincibles sur son avenir, qui ne sera pas indigne de son histoire.

"Alors, il est urgent et nécessaire que la race canadienne-française accomplisse, jusqu'à l'heure dernière, sa mission providentielle de misères et de combats d'abord, d'accroissement et de vitalité ensuite, de développement, d'expansion, d'évangélisation.

"Alors, un tel peuple, dans l'agrandissement et la cohésion, manifesterà au monde qu'il est digne de vivre, de souffrir et qu'il ne méritait pas de mourir."

Le grand Congrès de 1910 a jeté les bases de cette union de tous les Canadiens français de la province-soeur en fondant l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario.

Deux ans plus tard, en 1912, lors de la deuxième convention biennale des Canadiens français de l'Ontario, on a adopté à la séance du 15 février les statuts qui régissent aujourd'hui l'association.

Toute personne d'origine française domiciliée dans la province de l'Ontario est de droit membre de l'association.

Un groupement de membres dans une paroisse constitue une section paroissiale et plusieurs sections paroissiales deviennent, à leur tour, une section régionale.

Chaque section, qu'elle soit paroissiale ou régionale, a un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un vérificateur des comptes. À ces cinq officiers de toute section, s'ajoute un sixième officier, dans chaque section paroissiale, le curé de la paroisse "ex-officio".

Ces différents présidents de sections font partie du comité administratif de l'association, lequel comité administratif comprend de plus cinq membres choisis à Ottawa, vingt prêtres, un président, trois vice-présidents et un trésorier.

À part le comité administratif, il y a aussi le comité consultatif composé des archevêques, des évêques, des curés, du recteur de l'Université bilingue d'Ottawa, des prélats romains, des ministres, des sénateurs, des juges, des juges en retraite, des députés, des anciens députés et des inspecteurs des écoles bilingues.

Le comité administratif, son nom l'indique, est chargé de l'administration entière de l'association avec pouvoir de nommer un comité exécutif de sept membres et tous les sous-comités nécessaires à l'accomplissement de ses devoirs, lesquels peuvent se résumer à la revendication de tous les droits des Canadiens français de l'Ontario et à la surveillance de tous leurs intérêts.

C'est là d'ailleurs le double but de l'association.

Mais les Canadiens français ont-ils réellement des droits?

On ne peut en douter.

Quand le Haut-Canada est devenu la province de l'Ontario en 1867, lors de la Confédération, la minorité catholique de cette province avait à cette époque, tous les droits et privilèges que lui accordait l'Acte des écoles séparées devenu loi dès l'année 1863 et incorporé dans les statuts édictés par l'ancien Parlement du Haut- et du Bas-Canada.

Cette législation de 1863, n'ayant subi aucun changement pendant le laps de temps qui s'est écoulé depuis cette date jusqu'en 1867, est devenue, à l'époque de la Confédération, par un dispositif de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique 1867, la base immuable sur laquelle reposent désormais tous les droits

et privilèges que la minorité catholique possédait à l'époque de la Confédération en ce qui concerne ses écoles confessionnelles.

Ces droits et ces privilèges, tels qu'ils existaient en 1867, demeurent intangibles et nulle législature provinciale ne peut les atteindre.

Or, en 1867, l'Acte des écoles séparées de l'Ontario donnait à la minorité catholique de l'Ontario le droit d'avoir des écoles confessionnelles.

Ce droit existe encore aujourd'hui.

En 1867, l'Acte des écoles séparées de 1863 donnait aux catholiques de l'Ontario :

1. le droit de choisir eux-mêmes par voie électorale leurs commissaires d'écoles confessionnelles;
2. le droit, par les commissaires d'écoles, de choisir l'inspecteur;
3. le droit, par les mêmes commissaires, de désigner l'espèce d'école qui serait tenue dans chaque arrondissement scolaire;
4. le droit pour les écoles confessionnelles de partager dans les octrois votés par la législature pour l'éducation en général;
5. le droit, pour ses instituteurs, d'obtenir leurs certificats de capacité de la même manière que les instituteurs des écoles communes généralement.

Voici quelques-uns des droits intangibles que possèdent les contribuables aux écoles séparées.

Et, cependant, la législature de Toronto, par des actes évidemment inconstitutionnels et frappés de nullité, s'est arrogé le pouvoir :

1. de substituer, dans la ville d'Ottawa, la nomination de commissaires par le gouvernement à celle des commissaires d'écoles élus par le peuple;

2. d'enlever aux commissaires des écoles séparées leur droit de choisir eux-mêmes leur inspecteur d'écoles pour le remettre au pouvoir du gouvernement;
3. de frustrer également les commissaires des écoles séparées de leur droit de déterminer eux-mêmes l'espèce d'école à être tenue dans leur arrondissement pour nantir de ce droit le ministère de l'Éducation (les règlements no 16 et no 17 consacrent la violation de ce droit);
4. de retenir sur les octrois votés par la législature la quote-part afférente aux écoles séparées (usurpation manifeste d'un pouvoir arbitraire et abusif en face de la loi);
5. de refuser de remettre aux instituteurs des écoles séparées leurs certificats de capacité, régulièrement obtenus à la suite des examens exigés par la loi.

Il incombe à l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario de travailler à la revendication de tous ces droits. Elle a cette mission.

Pour l'accomplir, elle est tenue de grouper dans un effort commun toutes les forces de nos compatriotes de la province de l'Ontario et d'appeler à leurs secours les Canadiens français de la Confédération.

La résistance à l'injustice et la conquête de nos libertés doivent réunir dans une même action tous les combattants d'une même cause.

L'Association n'ignore pas cette nécessité et ses efforts incessants ont été dirigés vers cette fin.

Elle a créé dans tous les centres canadiens-français de l'Ontario des sections dont les présidents sont en communication constante avec son bureau de direction.

Elle a jeté un cri d'alarme, un appel au secours, et, répondant à sa voix, une troupe d'élite, la valeureuse Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, s'est mise tout

de suite à l'oeuvre, a organisé ses bataillons d'apôtres, son armée d'inlassables travailleurs, et, dans toute la province de Québec, un mouvement d'irrésistible sympathie et de généreuses offrandes pour les blessés de l'Ontario leur a apporté l'éclatant témoignage de la solidarité de toute une race. Depuis Son Éminence le cardinal Bégin jusqu'au plus humble élève de nos écoles primaires, chacun a voulu payer selon ses moyens et contribuer ainsi, par la parole ou par ses actes, au groupement des nôtres, à leur résistance à la persécution et au triomphe final de la justice et du droit.

Le devoir de l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario est d'utiliser toutes ces forces et toutes ces énergies, de les réunir dans un mouvement irrésistible qui assure la conquête des droits et des privilèges de la minorité catholique de l'Ontario.

1.6 LES GARANTIES DU FRANÇAIS (1927)

Dans le dialogue fictif qui suit, l'auteur met en présence un maître d'école, Nicolas Longtin, et un ouvrier, Louis Bérubé. La scène se déroule en Ontario, en 1927, date du soixantième anniversaire de la Confédération canadienne. Dans la conclusion du dialogue, les personnages en présence se penchent sur l'avenir à long terme des Franco-ontariens. (SOURCE : Les garanties du français et le Règlement XVII. Dialogue entre Nicolas Longtin, maître d'école, et Louis Bérubé, ouvrier, Montréal, l'Imprimerie du Devoir, 1927, p. 61-64)

Il est temps, Louis, de terminer. Si nous assistons aux fêtes de juillet prochain, à Ottawa, ce que nous venons d'apprendre sur nos garanties et l'unique Règlement XVII, mettra une sourdine à notre admiration, en ce qui concerne la Confédération et les prétendus avantages qu'elle nous a apportés.

Portons nos regards plus loin et demandons-nous ce que nous deviendrons dans quelques générations d'ici. Avons-nous raison de craindre pour l'avenir? Je ne le crois pas. La guerre qu'on a déchaînée contre nous est acharnée sans doute, mais sois bien convaincu, Louis, que l'issue de la lutte sera en notre faveur. Tu verras que la justice reprendra le dessus. On n'opprime pas les minorités impunément; un temps vient où les rôles sont changés et où les opprimés sont vainqueurs.

Ça me rappelle une autre fable de Lafontaine. Je te la conte comme je me la rappelle :

Un jour, un lion se rencontre avec une mouche. Le lion, fier de sa force et de son titre de roi des animaux, n'avait que du mépris pour la mouche. Celle-ci attendait l'occasion de se venger. "Pourquoi, disait le lion, oses-tu te présenter devant moi? D'un tout petit coup de patte, je puis t'écraser" -- "Sachez,

maître Lion, reprit la mouche, que le Créateur a donné à tous les animaux le moyen de se défendre contre les attaques injustes dont ils peuvent être l'objet" -- "Tu es une insolente, reprit le lion, de vouloir me donner des leçons". Sans plus tarder, il se lance à la poursuite de la mouche. Une lutte acharnée s'engage. La mouche pique le lion sur le cou. Il pousse des hurlements; la mouche pique toujours. La mouche lance son dard entre les épaules. Souffrances du lion. Il se heurte contre tout ce qu'il rencontre, et mugit horriblement. La mouche pique dans le museau du lion. Le lion, déjà affaibli, se débat en désespéré, et va mourir à quelque distance. La mouche sort triomphante du museau et sur le cadavre du lion, elle fait cette belle morale aux animaux que les cris du lion avaient attirés : "Allez dire à vos pareils que la force physique n'est pas le dernier mot du succès en ce monde; allez leur dire que la raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure et qu'on a souvent besoin d'un plus petit que soi."

Les injustices qui se commettent en ce monde, Louis, seront réparées surtout dans l'autre vie, c'est le mot de l'Évangile, mais ce mot concerne les injustices individuelles. Les injustices d'une race contre une autre, d'une majorité contre une minorité, il entre dans les plans de la Providence que ces sortes d'injustices se réparent en ce monde.

M. Calder, dans une conférence qu'il donnait au Canadian Club de Vancouver, n'a pas hésité à dire que, dans un avenir plus ou moins éloigné, les Canadiens français deviendront la majorité dans l'Ontario.

Que les Anglais ne s'inquiètent pas trop de cette prophétie. Si nous devenons la majorité, nous les traiterons plus justement qu'ils ne nous traitent eux-mêmes. Nous les traiterons avec tous les égards dus à une minorité. Nous marcherons sur les traces des Pères de la Confédération, en les traitant dans l'Ontario comme les protestants sont traités à Québec.

J'ai une autre raison de croire fermement à l'avenir des Canadiens français dans l'Ontario. Chaque fois que la race canadienne-française a remporté un triomphe, ce triomphe a toujours été précédé d'une crise, ou d'une persécution, qui a mis la colonie en péril. L'Acte de Québec fut précédé d'une grande crise qui dura onze ans. Cette crise fut provoquée par la

Proclamation de 1763 qui avait même substitué les lois anglaises aux lois françaises. La croix que la Providence venait placer sur les épaules des Canadiens, à cette époque, était d'autant plus lourde qu'ils avaient mis toute leur confiance dans leurs nouveaux vainqueurs.

Le plus éclatant triomphe que nos pères ont remporté dans la suite fut celui qu'ils obtinrent dans la seconde moitié de l'Union. On peut dire que c'est une série de triomphes qu'ils remportèrent alors, entre 1848 et 1867. On sait que ces triomphes furent précédés d'une crise non moins pénible que celle de 1763. Il suffit de dire que l'Acte d'Union, de 1841 avait été fait pour nous anéantir, par la suppression de notre langue et de nos autres privilèges. Toutefois, nous retrouvâmes, dans la seconde moitié de l'Union, non seulement le libre exercice de notre langue, mais beaucoup d'autres privilèges qui nous furent accordés par surcroit.

Aujourd'hui, nous traversons une crise qui prépare, j'en suis sûr, le triomphe final.

Les Canadiens français pourront remplir la noble mission que la Providence leur destine. Cette mission est essentiellement civilisatrice. Cette mission, c'est de faire connaître Dieu sur ce continent, c'est de publier son nom, propager et défendre tout ce qui constitue le précieux patrimoine des traditions chrétiennes.

1.7 LES MAMANS ONTARIENNES (1917)

En 1917, J.-A. Émile Asselin publie un recueil de poésie consacré aux mamans ontariennes. Nous reproduisons les dernières pages de cette oeuvre. (SOURCE : J.-A. Émile Asselin, Les mamans ontariennes. Préface de J.-A. Foisly, Ottawa, Le Droit, 1917, p. 39-43)

Gémirez-vous encore, ô mânes des aïeux,
En empruntant à l'onde,
Lorsque le soir viendra, ses sons mystérieux;
Ou, dans la nuit profonde,
Vos accents seront-ils des chants victorieux?

Ô sublimes vainqueurs des causes toujours belles,
Âmes des vieux guerriers,
Vous avez dû frémir, aux voûtes éternelles,
Et vos anciens lauriers
Ont dû sentir germer en eux des fleurs nouvelles !

Et, dans les flots chéris de l'Ottawa ronflant,
C'est votre voix qui chante
Cette douce chanson au refrain triomphant
Dont l'harmonie enchante
Et que, des noirs remous, nous apporte le vent.

Oui, lancez vers le ciel vos torrents d'harmonie,
Maintenant, flots berceurs;
Oui, chantez dans le soir à la rive bénie
Vos accents de douceurs;
Le triomphe s'en vient : la famille est unie !

Cherche donc en ton coeur, Anglais au fourbe front,
Quelques hontes infâmes,
Dont tu voudras encor faire subir l'affront
À l'orgueil de nos âmes,
Et tu verras comment nos coeurs les recevront.

Vous pouvez essayer dans votre ardeur impie,
 Bourreaux des libertés,
 En buvant à longs traits au vase d'infamie
 Ses âpres voluptés,
 De dompter notre orgueil en brisant notre vie.

Mais vous ne broyerez pas au creux de votre main
 L'espoir que nos coeurs portent.
 Nos triomphes d'hier, un triste lendemain
 Les a suivis; n'importe,
 Nous souffrons aujourd'hui, mais nous vaincrons
 demain.

Hélas ! en relisant ces lignes, où mon coeur
 Voulait faire passer un peu de l'étincelle
 Qui le brûle, des pleurs ont mouillé ma prunelle
 Et mon âme a tremblé de regret et de peur.

Pour lancer à l'écho ces accents de vainqueur
 Il manquait à ma voix une haleine immortelle
 Et je sens que ma muse en essayant son aile,
 Jusqu'à toi n'a pas monté, sublime hauteur !

Mais qu'importe pourtant. J'ai fait vibrer ma lyre;
 Puisse-t-elle, en ses chants, à vos âmes redire
 Comme un écho lointain des voix de mes héros !

Mes vers sont les accents d'une âme canadienne;
 Il doit bien se trouver, dans leur suite de mots,
 Un peu de la grandeur de l'ÂME ONTARIENNE.

Août 1917.

1.8 LA PRIÈRE DES PETITS ONTARIENS (1915)

Cette brève prière, tirée de l'almanach de la langue française, 1916, exprime bien le lien que l'on faisait, à l'époque, entre la foi et la survivance du peuple français en Amérique du Nord. (SOURCE : L'Almanach de la langue française, 1916, aussi cité dans La Revue de l'Université Laurentienne, juin 1971, p. 102)

LA PRIÈRE DES PETITS ONTARIENS : 1915

Ô Christ, ami des Francs ! Vous qui, par le bras d'une humble vierge, avez jadis sauvé la France, inclinez vers nous la grande miséricorde de votre Sacré-Coeur. Nous vous en prions, par les mérites et l'intercession de la Bienheureuse Jeanne d'Arc que nous choisissons comme patronne, protégez nos institutions, notre langue et notre Foi.

Ô Christ, notre Roi ! nous vous jurons fidélité éternelle ! Faites que, nourris du pain de votre Sainte Eucharistie, nous croissions en "UN PEUPLE PARFAIT", que nous méritions de continuer, sur cette terre d'Amérique, les glorieuses traditions de la "Fille de l'Église".

Ô Dieu de Jeanne d'Arc, sauvez encore une fois la France ! Sauvez notre Cher Canada; et vous, Bienheureuse Jeanne d'Arc, priez pour nous.

Ainsi soit-il.

DEUXIÈME PARTIE

FRANCO-ONTARIEN OU CANADIEN FRANÇAIS?

Cette deuxième section s'intitule "Franco-ontarien ou Canadien français" parce que les documents qui y sont réunis posent une question toujours d'actualité pour de nombreux francophones en Ontario.

Les textes réunis dans cette section ont été rédigés entre 1927, année du retrait du Règlement XVII, et 1960. Ils reprennent des thèmes connus : la nation, le clergé et l'Eglise, les écoles. Les auteurs tentent de définir ce qu'est le francophone en Ontario; ils puisent aux sources traditionnelles d'une idéologie encore fondée sur des assises sociales et politiques homogènes.

DEUXIÈME PARTIE

- 2.1 Les tâches de l'avenir (1939)
- 2.2 Moi, Franco-Ontarien (1947)
- 2.3 Les rapports avec la majorité (1946)
- 2.4 Le rôle des élites (1938)

2.1 LES TÂCHES DE L'AVENIR (1939)

Dans le texte suivant, le Dr Raoul Hurtubise, député libéral de Nipissing au Parlement fédéral, résume la situation des Canadiens français dans le Nouvel-Ontario, et met en valeur l'importance du clergé. (SOURCE : Dr Raoul Hurtubise, Les Canadiens français et le Nouvel-Ontario, Montréal, L'Oeuvre des tracts, 1939, p. 13-16)

LES TÂCHES DE L'AVENIR

Et maintenant, pour ne pas donner à cette causerie, déjà trop longue, l'apparence d'une conférence, je finirai cette description assez détaillée de ma région, et je me récapitulerai en vous en présentant quelques aspects généraux.

Avec l'arrivée du Pacifique Canadien en 1885, nos compatriotes venus de Québec et du vieil Ontario, après avoir travaillé pour la construction du chemin de fer et dans les chantiers, prirent possession du sol. Ils ont été suivis par une immigration lente mais continue de parents et d'amis. Ils y forment aujourd'hui le gros de la population, et détiennent la majeure partie du commerce. Le Nouvel-Ontario compte déjà un député au Parlement fédéral, deux à la Législature provinciale, deux juges, une dizaine d'avocats, une quinzaine de médecins, des marchands prospères et de gros industriels.

Le Nouvel-Ontario, depuis au moins vingt-cinq ans, collabore avec l'Association d'Éducation dans l'étude et la solution de toutes nos questions nationales. Dans toutes les paroisses canadiennes-françaises que je viens de nommer, les Canadiens français possèdent un système d'écoles séparées où le français

s'enseigne aussi efficacement que dans les meilleures écoles de la ville d'Ottawa. Des communautés religieuses y donnent l'enseignement dans une grande proportion.

Du point de vue matériel, nous possédons des richesses inouïes, telles que nos forêts, nos chutes d'eau, nos mines, surtout celle de l'International Nickel Co., vaste entreprise capitalisée à quelques centaines de millions de dollars, qui donne au monde 90% de toute la production du nickel, procure de l'ouvrage à une dizaine de mille hommes, et paie en salaires mensuels la somme d'un million et demi.

Le Nord, comme vous le constatez, a fait un progrès énorme depuis cinquante ans. D'autre part, je me demande si, en certains domaines, celui de l'agriculture par exemple, nous n'avons pas rétrogradé. Je suis porté à croire que l'octroi d'allocations de chômage est en train de rendre notre population moins laborieuse, moins courageuse, et de la démoraliser. Il y a un danger chez nous qui n'existe pas dans les parties de la province depuis longtemps colonisées. Nos grands centres urbains, qui vivent de l'industrie des mines, hébergent une population cosmopolite, venue surtout de l'Europe Centrale, qui n'a pas nos moeurs et qui se fait la propagatrice d'idées subversives. Nos compatriotes qui désertent la terre sont les compagnons de travail de ces gens-là et s'entretiennent avec eux de toutes sortes de théories nouvelles. Aussi ne vous cacherai-je pas que je ne suis pas sans entretenir quelque inquiétude à ce sujet. Les temps difficiles que nous traversons, le manque de travail, et la misère qui s'ensuit, sont de nature à pervertir encore davantage le bon esprit qui a toujours existé chez nous. Puisse la prospérité, qui commence à poindre, ramener à leurs anciens principes ceux de nos compatriotes qui auraient pu se laisser séduire par la promesse de châteaux en Espagne ... ou ailleurs.

Pour ma part, je suis loin de désespérer. Les maux dont nous souffrons, en effet, sont des maux passagers. Les qualités que nous possédons, par contre, qualités toutes catholiques et françaises, ont poussé dans le terroir de si profondes racines qu'elles constituent un puissant facteur de permanence et de stabilité. C'est donc à nous de trouver les remèdes à nos maux. Notre clergé, d'abord, a toute l'autorité nécessaire pour bien diriger nos gens en ces temps difficiles, dans la famille, dans la

paroisse et dans la société. Notre presse française et catholique est assez répandue pour lancer par la province les mots d'ordre qui éclairent les esprits et blindent les coeurs de courage et d'espoir. Nos organisations nationales sont assez bien dirigées pour faire la lutte d'une manière effective, pour conserver notre avoir et augmenter notre héritage. Notre peuple, en un mot, a assez de foi dans l'âme et de patriotisme au coeur pour comprendre l'intérêt qu'il a de se liguier avec ses chefs religieux et laïques.

Avant de terminer, permettez-moi de vous dire, de vous répéter ce que nous sommes en lieu d'espérer. Je suis convaincu que nous sommes arrivés au temps où nous ne devrions plus souffrir de pénurie d'hommes capables de commander dans leurs sphères particulières. Avec une histoire de cinquante-cinq années de dévouement et avec nos moyens de défense établis, nous avons le droit d'exiger plus de compétences parmi nous. Il est regrettable de constater que nous n'avons encore qu'un nombre restreint d'hommes à la hauteur de leur position. Plusieurs, après avoir choisi une carrière, devraient pousser leurs études à leurs limites et ne pas se contenter d'atteindre un rang qui leur permet de vivre seulement. Ils devraient viser plus haut et travailler à devenir des experts dans leurs professions respectives et toute la nation ne s'en porterait que mieux. Je regrette de le dire, mais trop nombreux sont ceux des nôtres qui souffrent de paresse intellectuelle. Nous en avons bien quelques-uns, ici et là, qui brillent; nous les admirons et nous en sommes fiers, mais leur nombre devrait être beaucoup plus considérable. Alors, quels services ils rendraient à leur pays, sans compter la gloire qui rejaillirait sur nous tous.

Nous avons tous les moyens à notre disposition pour arriver à ce but.

Nés dans le giron de l'Église catholique, et armés d'une éducation primaire et secondaire imprégnée de la plus saine philosophie, nous devrions répondre plus spontanément à l'inspiration de l'esprit d'altruisme qui fut la base de notre formation chrétienne.

Que notre clergé continue de se recruter parmi nos braves familles canadiennes-françaises, afin de prolonger cette lignée de prêtres, d'apôtres, et de colonisateurs qui ont dirigé nos gens

à travers les écueils semés sur leur route. Aujourd'hui comme hier, l'homme de Dieu demeure notre meilleur rempart contre l'athéisme, le mensonge et l'anarchie. Que nos hommes de profession, -- avocats, médecins, professeurs --, continuent à s'inspirer des saines directives de nos maisons d'enseignement. Que nos industriels et nos commerçants rivalisent avec leurs émules par leur travail et leur honnêteté afin d'occuper la place qui leur revient dans la vie économique de la nation. Que nos cultivateurs, eux aussi, s'appliquent à adopter dans leur travail de chaque jour les méthodes les plus modernes laissant de côté leurs habitudes routinières qui les ont tenus en arrière depuis trop longtemps, et qu'ils continuent à se concerter afin de conquérir une fois pour toutes, sur les différents marchés, une belle réputation pour leurs produits. Aux ouvriers, en attendant un rajustement du système économique de notre pays, je recommande de patienter, de ne pas faire le jeu de nos ennemis, qui leur tendent toutes sortes de pièges pour les entraîner vers le communisme.

Quand nous pourrons montrer du doigt un peu partout, parmi les nôtres, des gens honnêtes et dévoués à leurs devoirs d'état et à leur race, nous pourrons alors nous enorgueillir et dire sans crainte que nous ne cédon pas à personne.

Nous pourrons alors espérer en une coopération loyale entre les différents éléments de notre communauté canadienne, et marcher avec assurance vers l'idéal de nos ancêtres.

C'est dans cet esprit que je vous invite à vous agenouiller avec moi par la pensée sur la terre sacrée qu'abreuèrent de leur sang nos saints Martyrs canadiens, et à implorer ces grands apôtres d'une époque héroïque qui glorifièrent par le sacrifice de leur vie notre sol ontarien, afin que soit toujours plus fort, plus généreux, plus confiant, plus chrétien, -- dans l'épreuve comme dans la prospérité, -- notre peuple franco-ontarien.

2.2 MOI, FRANCO-ONTARIEN (1947)

Dans le texte suivant, Victor Barrette définit ce qu'est un Franco-ontarien, puis il en énumère les droits et les devoirs. (SOURCE : Victor Barrette, Moi, Franco-Ontarien : mes droits, mes devoirs, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, Collection franco-ontarienne no 2, s.d. (1947), p. 5-20)

Dans l'une des plus fines comédies du théâtre français, "LES PLAIDEURS" de Jean Racine, un des personnages, pour sauver de la potence un pauvre caniche qui a dévoré un chapon, trouve plus facile de se promener parmi les ombres de la Grande Histoire que de traiter de la véridique histoire de son client. L'auteur nous le peint remontant au déluge, sans toutefois aborder la vraie question. Petit-Jean, c'est le nom de l'avocat trop disert, a beau parler du soleil et de la lune, son éloquence ne jette aucune lumière sur le procès.

Combien des nôtres, si on leur demandait d'expliquer les droits et les devoirs des Franco-Ontariens, feraient comme Petit-Jean parlant de tout, sauf de la question. Peut-être ont-ils peur de l'envisager.

Cette question s'impose, malgré tout, et mérite qu'on y réponde.

I

QUI SUIS-JE

MOI, FRANCO-ONTARIEN?

À cette question, je réponds : le Franco-Ontarien a des droits et des devoirs égaux à ceux des Anglo-Ontariens, surtout parce qu'il appartient à une race dont l'existence a été sanctionnée par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord; comme citoyen partenaire, de sang français et de langue française, il possède le droit et le devoir de servir le pays en général, et la province en particulier selon les dons que cet individu a reçus du ciel et de la nature, et selon les richesses de sa personnalité. Un Franco-Ontarien n'est pas un "out-law", ni un privilégié.

Ces droits constitutionnels viennent appuyer un droit naturel que possède tout homme de parler sa langue maternelle et de s'en servir pour développer ses qualités d'esprit et d'âme, et ainsi contribuer à la prospérité de son pays.

Voilà ce qu'il faut ne jamais oublier. De cette simple constatation, on n'a qu'à tirer les conclusions suivantes :

Premièrement, puisque la loi me reconnaît pleinement et spécifiquement le titre de premier citoyen canadien, elle m'autorise à conserver ce titre et me presse de le faire valoir. Si je néglige l'un ou l'autre de ces soins, je manque à mon devoir et je perds mes droits. Je compte moins pour elle que l'Indien et l'Esquimaux tenus en tutelle.

Deuxièmement, il s'ensuit que les moyens, justifiés par les droits qui émanent de la nature et de la constitution, doivent m'aider à garder et à faire valoir mon titre de citoyen égal aux premiers citoyens.

Troisièmement, me rappelant que le Canada (et non une partie de son territoire) est ma patrie, et que la constitution de la patrie canadienne n'a pas été faite sans les miens, j'ai donc le droit d'user de tous les privilèges propres aux citoyens du Canada, c'est-à-dire de travailler selon ma mentalité et mes

talents, à mon propre perfectionnement et à celui de mes concitoyens. Seule, cette liberté fera de moi, Franco-Ontarien, un collaborateur puissant et heureux.

Quatrièmement, si, pour moi, la langue française a été la gardienne de ma pensée canadienne, loyale vis-à-vis de l'autorité, bienfaisante à l'ensemble de mes concitoyens, en même temps que cause inépuisable de progrès de toute sorte, c'est mon devoir strict de citoyen canadien de langue française de faire tous les sacrifices possibles pour assurer en moi et en ceux qui me ressemblent le maintien et le développement de ma langue maternelle. Selon les circonstances, je suis tenu à défendre pour moi ou pour les miens, en quelque endroit que ce soit du Canada, le droit de parler, d'apprendre, d'enseigner et de propager le français, à titre de langue maternelle.

En cinquième lieu, fort de ce droit, je considérerai comme essentielle à la conservation de mon âme canadienne-française et de mon esprit canadien, l'école qui m'assure, et elle seule, l'apprentissage de ma langue maternelle. Et, par école, je n'entends pas seulement les murs, les livres et le maître mais le milieu, les choses et les personnes d'esprit correspondant au mien, donc les Canadiens et les Franco-Ontariens de langue et d'esprit français. Et ceci, sans jamais causer de préjudice à mes concitoyens d'autres langues.

Entre toutes ces mesures --- et c'est la *sixième considération* à retenir -- je devrai me rappeler que mon droit à l'éducation canadienne et ontarienne de langue française dépasse le texte des lois, les caprices de la politique et les prétendus droits de la majorité. Me souvenir aussi que la langue étant porteuse d'une culture, du fait que je sacrifierais quelque peu les droits de ma langue maternelle, je perdrais en même temps ceux de la culture qu'elle inspire et nourrit : et que pendant que je provoquerais en moi-même une diminution de ma personnalité, je paralyserais en moi-même le libre exercice de mes talents, de sorte que je ne pourrais plus offrir, à mes concitoyens de langue française et de langue anglaise, qu'un service amoindri et une collaboration gênée. Il n'y a pas d'alternative : ou être ce que je suis par nature et par droit constitutionnel comme par tradition et intérêt bien compris, ou n'être qu'un individu sans idéal précis. C'est une dangereuse illusion que de vouloir appartenir à deux races, parce qu'il ne faut cesser, pour rétablir l'harmonie, de

rogner sur les exigences de l'une ou de l'autre; à ce compte, on ne parvient pas à donner sa pleine mesure.

Conclusion générale : Moi, Franco-Ontarien, je possède des droits égaux à ceux de tous les citoyens. Soumis aux mêmes devoirs, je puis jouir des mêmes droits. Je peux donc aspirer à partager tous les bienfaits de la vie privée et de la vie publique au Canada. Je puis espérer recevoir pleine et constante justice de quelque groupe que ce soit et en quelque lieu que ce soit. Je puis ambitionner d'accéder à tous les postes d'honneur comme à toutes les fonctions de l'ordre administratif. Je puis offrir ou refuser mon concours chaque fois qu'un intérêt supérieur est en jeu. Je dois peiner, me sacrifier, pour léguer à mes enfants les trésors linguistiques et culturels hérités de mes ancêtres et instruire les miens sur la beauté et la facilité de les transmettre à d'autres générations.

À cette fin, je puis réclamer les secours religieux en français, étant donné que c'est presque uniquement dans ma langue maternelle que je me montre apte à rendre à Dieu et à l'Église le culte qui leur est dû. À cette fin également, je puis exiger que mes petits compatriotes grandissent en des écoles où leur esprit et leur culture soient sincèrement reconnus et retransmis, que les programmes scolaires ne violent en rien le développement de leur tendresse envers la race qui leur a donné naissance, que les maîtres possèdent bien et les connaissances pédagogiques et la finesse psychologique nécessaires à la formation du petit Franco-Ontarien sans jamais oublier d'animer en lui la fierté de citoyen de tout le Canada. Ce faisant, je n'ai à demander pardon à personne de l'idéal dont je m'inspire et des fonctions auxquelles j'aspire. Pas plus que je n'ai de permission à quémander pour revendiquer le droit d'exister comme groupe et comme individu et d'insérer ce fait dans la vie scolaire, municipale, provinciale et fédérale, etc.

Le plus compétent des Franco-Ontariens est celui qui, respectueux de la constitution du pays et de l'intérêt supérieur de ses concitoyens, travaille, sans forfanterie ni couardise, à cultiver son entité de Canadien de langue française résidant dans l'Ontario. Car, en se cultivant selon un esprit largement canadien, mais avec les méthodes traditionnelles qui en ont fait jusqu'ici un citoyen ami de l'ordre, de la paix et de la justice, le Franco-Ontarien accomplit tout son devoir et mérite, devant

tous, qu'on favorise l'usage libre de ses droits, sans même qu'il soit forcé à revendiquer ses titres déjà honorables de premier découvreur et défricheur et évangélisateur du pays. Pour la seule beauté de ce souvenir, il fait bon se dire Canadien de langue française habitant cette province.

II

QUE FAIRE POUR ÊTRE BONS FRANCO-ONTARIENS?

Les devoirs propres aux Franco-Ontariens sont de nature multiple et, sans prétendre les exposer présentement avec la mesure de grandeur qui leur convient, essayons du moins de les présenter avec précision et clarté.

Du côté religieux, montrons-nous le peuple le plus obstinément fidèle aux commandements de Dieu et aux lois de l'Eglise. Le salut des peuples est semblable à celui des familles, il repose sur la valeur morale des individus et des familles. Seule, la religion peut assurer la permanence et le progrès du spirituel. Catholiques et chrétiens, voilà ce que nous devons être. Catholiques, donc soumis à l'autorité ecclésiastique : chrétiens intégraux, c'est-à-dire adversaires des doctrines et des moeurs opposées à l'Évangile. Catholiques et chrétiens agissants et désintéressés, donc se dévouant à toutes les oeuvres et les soutenant d'une inépuisable générosité. Dans ce but, établir hardiment le règne de Dieu au foyer, à l'école, et dans la vie publique, vie des affaires, vie de la politique, etc. Être partout ce que nous devons être. De plus, prendre ou garder le premier rang par l'esprit chrétien, par l'apostolat chrétien. Recommencer notre histoire de premier peuple baptisé et premier baptisant en Amérique du Nord.

On s'élèverait difficilement à cet idéal, si l'on se privait du bonheur d'orner son esprit de science et son coeur de vertus. Dans l'ordre de l'intelligence, nous avons des obligations très graves. Nous vivons en face d'une civilisation étrangère brillante et à tendances dominatrices. Ce n'est pas un grand mal, si nous

osons lutter à armes égales, et cela est relativement facile. Notre culture française n'est inférieure en rien; c'est d'elle qu'est faite la civilisation européenne. Nous n'avons pas à en rougir. Il nous faut quand même l'entretenir et la développer en nous. Ainsi, pour faire oeuvre de bon citoyen, le Canadien de langue française de l'Ontario se doit de profiter de toutes les circonstances pour enrichir le domaine intellectuel de sa race. Après la religion, la culture, la science, la compétence par l'école à tous degrés. Des voix anglaises du pays et d'au-delà des mers nous le redisent : nous sommes chargés de maintenir sur ce continent le flambeau de la culture et de la civilisation françaises. Manquer à cette mission serait pour notre peuple la cause de sa déchéance et de sa perte. N'ayons pas peur de l'intelligence et de la science.

Nationalement, nous ne pouvons être mieux défendus que par nous-mêmes. Défendons-nous d'abord contre nous-mêmes, contre ces ennemis intérieurs : l'individualisme jaloux et destructeur, l'esprit de parti, la paresse intellectuelle, le goût de l'à peu près, la vie de plaisir, etc. Défendons-nous de l'erreur à la mode du jour : chercher son salut en des mariages hasardeux, d'où sortira une race fatalement sans idéal et sans nerfs, sans passion nationale. Défendons-nous contre la manie de mépriser nos institutions canadiennes-françaises, nos sociétés à nous, et la manie non moins sottise de leur préférer tout ce qui est étranger de langue et d'esprit. Défendons-nous contre notre inexplicable engouement pour les clubs neutres, les divertissements étrangers, la littérature légère. Défendons-nous contre ce préjugé : savoir l'anglais est ici plus nécessaire que savoir le français.

Mais à l'action "contre", ajoutons l'action "pour", l'action constructive. Rallions-nous, organisons-nous. Marchons avec l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario. Favorisons nos Saint-Jean-Baptiste, nos sociétés historiques, nos fédérations des femmes canadiennes-françaises, etc. Soutenons la presse de langue française. Encourageons nos maisons d'affaires et, au besoin, fondons des syndicats d'achat et de vente. Protégeons l'argent canadien-français. Tenons à nos écoles bilingues, au français à l'école dans toutes les classes; conservons tous et chacun de nos privilèges; améliorons notre système d'enseignement, plutôt que de fréquenter des écoles où nous ne pourrions pas grandir en pleine atmosphère française. Faisons place au cinéma français plutôt qu'au théâtre anglo-yanki.

Réclamons hardiment tous nos droits sans crainte; gardons nos traditions familiales.

En toutes choses, l'argent est nécessaire, dit un proverbe très sage. Souvenons-nous que le groupe français d'Ontario compte plus de 375.000 âmes. Voilà une clientèle qu'aucune maison de commerce ne dédaignera. Or, savons-nous utiliser notre argent? pour nous ou contre nous? Que faisons-nous pour l'accroître? Est-il utile, tout d'abord, à nos oeuvres nationales? N'est-il pas semé au petit bonheur? Combien de fois part-il pour ne jamais plus revenir? Avons-nous la notion de la valeur sociale de l'argent? Nous n'avons jamais cessé de créer des millionnaires chez les étrangers; en même temps, demandons-nous comment nous nous comportons envers les nôtres. Comprendons-nous le prix de l'association, de la coopération? Qu'est-ce que nous disent ces mots: richesses nationales, mouvements nationaux, solidarité nationale? Croyons-nous qu'à mépriser les petites mises en banque, nous allons acheter, argent comptant, la terre du voisin, faire instruire nos fils et nos filles? Pouvons-nous excuser davantage le gaspillage sous toutes ses formes, la frénésie du luxe, l'imprévoyance manifestée de tant de manières, surtout par nos jeunes? Notre nation a tout à gagner si elle revient à ses traditions d'économie et de prudence.

Nous sommes donc riches, puisque nous gaspillons tant! Mais à nous corriger de ce défaut, nous pourrions prendre une place d'honneur parmi les nationalités qui pensent patriotiquement au lendemain et qui, pour obtenir ce résultat, encouragent les études commerciales et techniques supérieures. Pour qui aime sa nationalité, la seule place qui lui convienne dans l'ordre économique comme dans tous les autres, c'est la première. Ayons de l'ambition.

Il est bien d'autres circonstances où le Franco-Ontarien devra faire geste de patriotisme éveillé. Mais de tous les moyens mis à sa disposition, le meilleur c'est l'éducation intégralement française de l'enfance et de la jeunesse. L'école est le bastion de la race. Sans l'école, primaire et secondaire, nous serions anglicisés et protestantisés, comme le sont déjà plus de 45.000 Canadiens français en cette province. C'est pourquoi la lutte pour une école bien à nous, améliorée, à esprit de plus en plus national, doit nourrir nos communes et quotidiennes préoccupations. Ne nous permettons jamais la moindre imprudence;

ne cédon's aucun de nos droits et privilèges; ne confions personne des nôtres à des écoles neutres; que tous les sacrifices soient consentis pour favoriser chez nos jeunes l'accession aux classes supérieures; créons une élite de la pensée et de la science et que cette élite revienne dans son milieu originel pour le faire profiter de ce qu'elle a appris. Gardons nos enfants dans le rayonnement de l'école catholique de langue française, que ce soit dans le cours universitaire comme au cours primaire. Préparons-nous des chefs par les études classiques, formatrices du véritable esprit français. Prolongeons l'influence de l'école dans nos sociétés nationales aussi bien qu'au foyer. Enveloppons-nous d'idéalisme français, et croyons que c'est ainsi que nous nous défendrons victorieusement contre nos ennemis du dedans et du dehors.

Enfin, croyons en notre race, en sa beauté, en sa force, en son génie de longue et féconde patience, d'amour du travail et de l'ordre en son destin de toujours, qui est de faire triompher la civilisation chrétienne héritée d'ancêtres dont nous n'avons qu'à rester dignes pour que nous demeurions, au Canada et en cette province, des citoyens modèles et fiers.

2.3 LES RAPPORTS AVEC LA MAJORITÉ (1946)

En 1946, l'ACFÉO soumettait à la Commission Hope un mémoire. La conclusion de ce document illustre un leit-motiv de l'idéologie franco-ontarienne, le besoin de rassurer la majorité sur le bilinguisme des Franco-ontariens. (SOURCE : Brief submitted to the Royal Commission on Education by L'Association canadienne-française de l'Ontario (French-Canadian Educational Association of Ontario), Ottawa, 1946, p. 17-18)

On behalf of the 400,000 French-speaking people of Ontario, we wish to express our earnest desire to co-operate in the welfare and prosperity of this Province. We wish to maintain the best relations with our English-speaking compatriots. We wish to bring to the common weal the contribution of our material efforts as well as the contribution of our culture and language. We candidly believe that the majority of the people of this Province are ready to accept this contribution. We do not think that our English-speaking compatriots, who are reputedly imbued with the principles of British fair-play, will begrudge the measure of liberty that we enjoy of teaching our children their mother-tongue. We do not wish to force on anyone the teaching of French. Our only wish is that our children learn their own language in addition to the language of the majority. For English-speaking Canadians, the study of French is not only a cultural enrichment but also a means of fostering national unity. For the French-speaking Canadians, it is the exercise of a right which they will never forego.

The possibility of teaching successfully both French and English in the Ontario schools to French-speaking pupils is amply demonstrated by the following excerpt from the Report of the Minister of Education for 1934, page 30.

"At the inception of the present scheme for the direction of the schools attended by French-speaking

pupils, there were many people who questioned its practicability. Many were sceptical regarding the possibility of giving a large body of children a satisfactory training in two languages as well as in the other elements of a general education. That doubt and disbelief have disappeared from the minds of those who know the present conditions in the schools. The success of the plan, even in the short period of its operation, is a proof of the wisdom of the Committee by whom it was originated. This Province has sought the solution of a difficult educational problem by attacking it from a purely educational standpoint, and has given a convincing demonstration of what can be accomplished by patient, persistent, systematic effort on the part of a bank of workers co-operating with mutual understanding in a common cause."

That the policy advocated in the Merchant Report has successfully lived through the years of its implementation by the Department of Education is further evidenced by the Report of the Minister for the year 1944 which, at page 45, states as follows:

"That there has been substantial progress made in English, not only in areas of mixed English-speaking and French-speaking population, but also in purely French-speaking communities of Ontario is evident from the examination results and the regular reports received from the inspectors. The following excerpts are indicative of the advance made. One inspector in Northern Ontario writes:

"In the course of the past six months the standing of the pupils in the various school subjects has been ascertained by means of a variety of oral and written tests. I have given those tests myself to gauge the pupils' proficiency in both oral and written English particularly. Those tests took different forms: English conversation (names of familiar objects, actions, qualities and a few relational words) in Grade II, reading in Grade III, reading in Grades IV and V accompanied by oral tests in comprehension; oral and written tests in composition and written tests in spelling in the senior

grades along with written tests in comprehension. This was the basis adopted by the Committee of Enquiry in 1925-27.

"The urban schools are still ranking among the best of my inspectorate, but, where in 1927 not a single rural school of this area was singled out as doing better than average work in English, the year 1944 witnesses gratifying results indeed in the very great majority of the rural schools of my inspectorate.

"The regular graduation in the transition from French to English as the pupils advance in the classes is well applied and results in natural transition from the known to the unknown. Better preparation in the junior grades leads to a wider scope of knowledge, vocabulary, etc., in the mother-tongue, and, from there, to English in all its aspects. The holding of regional teachers' meetings where model lessons in English are given by French-speaking teachers to French-speaking pupils is by no means a negligible incentive".

"An inspector located in Eastern Ontario reports as follows on one of his schools:

"This school is located in an entirely French-speaking area where the pupils have no contact with English-speaking people. The standard of proficiency in the French subjects is satisfactory. The pupils are trained in good speech habits in their mother-tongue. This year the pupils show a better comprehension of English; they express themselves more fluently in complete sentences and they possess a larger vocabulary. This progress in English may be attributed to a good training in the lower grades in the use of the pupils' mother-tongue and to a systematic teaching of English conversation."

"Another inspector from the Ottawa Valley states:

"Despite the many exigencies to which all schools have been subjected during these war years, the progress made in both the French and English language subjects has, on the whole, been most satisfactory.

"The greater emphasis that is now being placed on French conversation and oral expression in the primary grades has not only paved the way to more rapid progress in intelligent reading in the immediately successive grades, but it also has served to prepare these younger children to a more natural and enjoyable approach to English conversation in the next higher grades.

"Evidence of such improvement in both the English and French language subjects is noted in practically all schools. It is particularly visible, however, in those schools where there has been a fair permanency in the teaching staff".

"There is no desire, of course, to create the impression that perfection has been reached in the educational development of schools attended by French-speaking pupils. While there is still room for improvement, it seems only fair to pay a tribute at this time, both as a commendation and an incentive, to the French-speaking teachers and inspectors for the successful effort which they have made generally throughout the Province to advance the pupils' proficiency in the languages and in the other subjects of study".

The French Canadian Educational Association of Ontario heartily endorses this statement and is thankful for the opportunity of expressing its sincere appreciation to the Ontario government for having, in the words of the Minister in his Report for 1935, "sought the solution of a difficult educational problem by attacking it from a purely educational standpoint".

In Conclusion, we respectfully submit that the Royal Commission on Education recommend the maintenance of the present system based on the principles of the Merchant-Scott-Côté Report of 1927.

L'Association canadienne-française
d'Éducation de l'Ontario

(French-Canadian Educational Association
of Ontario)

ERNEST C. DÉSORMEAUX, President
ROGER CHARBONNEAU, Secretary

2.4 LE RÔLE DES ÉLITES (1938)

Le texte qui suit souligne l'importance du collège classique dans la formation de chefs. Il révèle un conception de l'élite bien caractéristique des années trente. (SOURCE : Georges-Etienne Doyon, "L'importance du collège", dans Collège du Sacré-Coeur. Vingt-cinquième anniversaire, 1913-1938, Sudbury, 1938, p. 13-14)

L'IMPORTANCE DU COLLEGE

Le Collège du Sacré-Coeur fut fondé à Sudbury, en septembre 1913, par les Révérends Pères Jésuites. Sudbury fut choisie parce que cette ville était le centre d'une région dont la prospérité future était assurée par la coupe du bois et l'exploitation des mines.

Les ouvriers, venus de la vieille province de Québec, pour travailler à la construction du Pacifique-Canadien, vers 1883, se sont déjà établis sur de bonnes terres et se sont multipliés. Dès 1913, plusieurs paroisses, presque totalement canadiennes-françaises, s'échelonnent le long du rail : Verner, Sturgeon-Falls, Chelmsford, etc. . . . Puis elles s'étendent et s'éloignent de la voie ferrée; nous assistons ainsi à la naissance de paroisses nouvelles, telles que Blezard Valley, Hanmer, etc. . . .

Aussi lorsque le collège ouvrit ses portes, la population canadienne-française déjà assez nombreuse, s'étendait du Sault-Ste-Marie, dans le sud, jusqu'à Timmins et Cochrane, dans le nord.

Mais cette population canadienne-française ne formait que la minorité de cette vaste région; et, pour cette raison, elle se voyait obligée de lutter contre l'anglicisation: anglicisation organisée et systématique, puisque le Parlement ontarien avait voté le Règlement XVII.

Une race, si petite soit-elle, a le droit de vivre, le droit inviolable de vivre dans le sens de ses coutumes, de ses droits, de ses traditions.

Elle a donc le droit de garder sa langue, sa foi. Cela lui est même un devoir, en vertu de la volonté des ancêtres. C'est un devoir d'honneur que d'exécuter le testament de ses pères.

Mais cette lutte, contre l'anglicisation, ne se fait pas seulement par des discours, par des voeux sans suite. Il faut un mouvement d'ensemble bien dirigé dont tous les coups portent.

Pour la survivance, il faut des "chefs".

Le chef est celui qui commande: il est instruit, il a du caractère.

Le chef donne l'exemple d'un patriotisme fervent, non étroit, basé sur des principes catholiques.

Le chef connaît ses droits, les revendique, les obtient au prix des plus grands sacrifices.

Le chef est courageux, plein de volonté, conscient de sa responsabilité, habile entraîneur.

En un mot, le chef commande, mène les foules, les éclaire, les fortifie, les pousse à l'action.

Le pauvre peuple Canadien-français de la région de Sudbury aura-t-il ses chefs pour survivre? Est-ce le High School anglais et protestant, la seule école secondaire de Sudbury et des environs en 1913, est-ce cette école qui les lui formera? Non.

Les agriculteurs et les mineurs Canadiens-français le comprennent bien et c'est pourquoi ils sont unanimes à demander la fondation d'un collège catholique canadien-français dans la région.

Le collège classique est nécessaire, car c'est lui qui formera les chefs.

L'humanisme classique développe l'intelligence, forme le jugement. Les études classiques forment la volonté. L'éducation religieuse rend l'âme droite, éclaire la conscience, stimule le cœur pour les luttes futures; elle donne une source inépuisable de courage et d'énergie.

Le collège, par ses différentes associations, donne à l'élève le sens social, le sens des responsabilités.

Un collège classique était nécessaire dans notre région. Il le fallait pour notre survivance.

Aussi que ne devons-nous pas à ses fondateurs et à ses continuateurs? Nous avons contracté envers eux une dette immense.

Le comprenez-vous, Anciens du Collège? Vous l'avez compris jusqu'ici? Continuez à l'aider, votre collège; aidez-le dans sa renommée qui rayonnera par votre conduite exemplaire; aidez-le en prêtant votre concours à ses oeuvres, en y faisant instruire vos enfants.

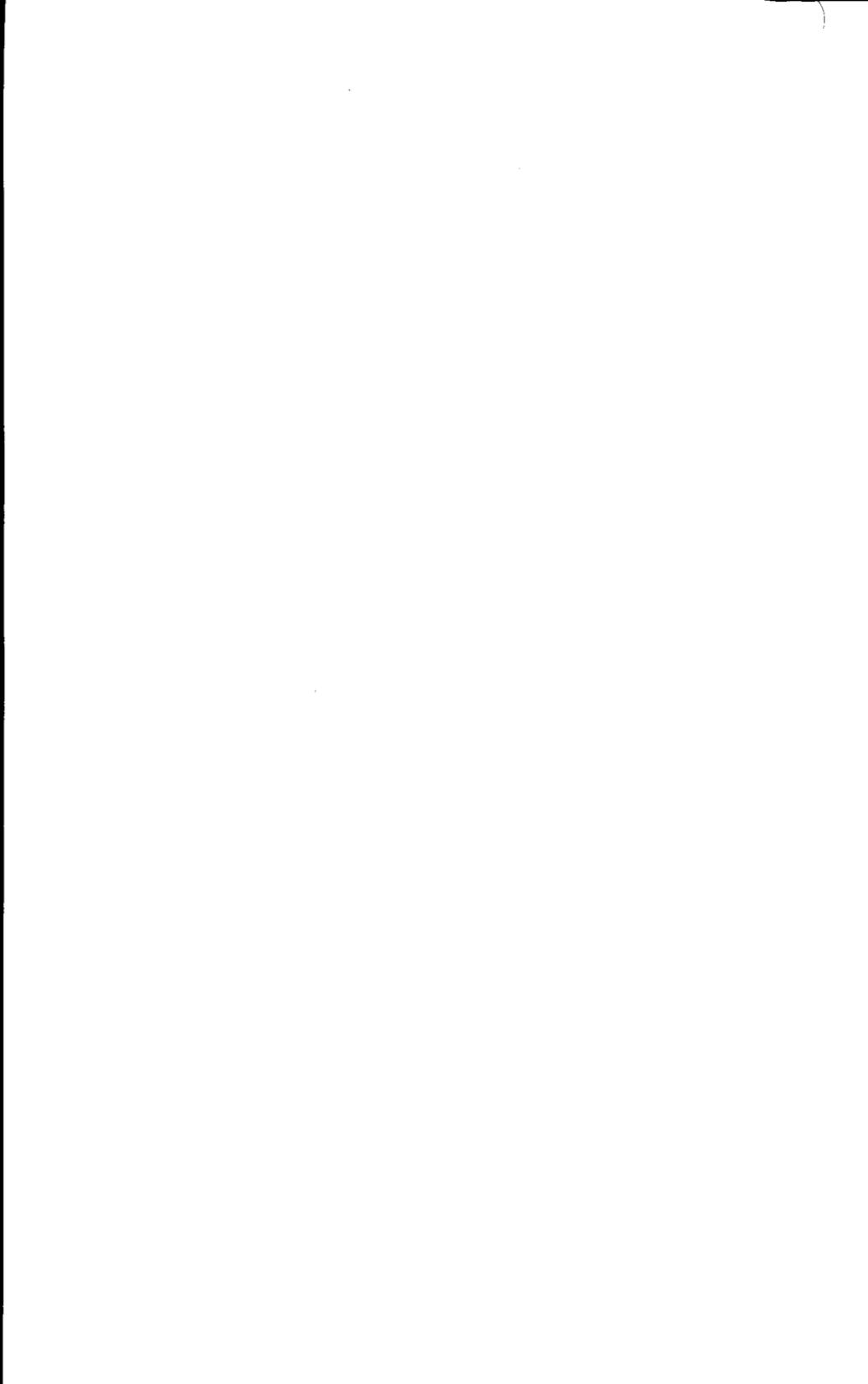
De telle façon, vous mériterez bien et du Collège et de la nation.

Et vous, Collégiens, avez-vous songé à la responsabilité qui sera la vôtre au sortir du collège?

Avez-vous songé au rôle de chef que vous devrez exercer dans le monde?

Pensez-y ! Profitez de votre collège, préparez-vous.

Georges-Étienne DOYON,
Rhétorique.



TROISIÈME PARTIE

LA RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ

La dernière section regroupe des documents plus récents, écrits pour la plupart depuis vingt ans. Ils font état d'une recherche pour définir l'action que les Franco-ontariens doivent entreprendre et la représentation du monde qu'ils doivent se donner.

La plupart de ces textes démontrent une vision élargie de la société franco-ontarienne ainsi qu'un langage nouveau puisé dans le vocabulaire des sciences sociales, si ce n'est dans les formulaires de subventions préparés par les fonctionnaires.

Par contre, certains documents témoignent d'un lien étroit avec la vision et le discours traditionnels du Canada français.

Les documents de cette dernière section représentent bien les changements d'envergure survenus dans les représentations que les Franco-ontariens ont d'eux-mêmes et des autres.

TROISIÈME PARTIE

- 3.1 Le Manifeste de l'Adelfno (1965)**
- 3.2 Les revendications étudiantes (1965)**
- 3.3 La vie culturelle (1969)**
- 3.4 Arts et culture (1977)**
- 3.5 La langue et la foi (1978)**
- 3.6 Le programme de l'ACFO (1977)**
- 3.7 L'auto-détermination (1980)**
- 3.8 La participation au pouvoir (1976)**
- 3.9 La situation de la Franco-ontarienne (1980)**
- 3.10 Se prendre en main (1977)**

3.1 LE MANIFESTE DE L'ADELFNO (1965)

En 1964 naissait une Association des étudiants de langue française du Nord de l'Ontario (Adelfno). Au printemps de 1965, l'Adelfno publiait un manifeste qui, en mettant l'accent sur la langue et la culture, cherchait à établir un lien entre la francophonie ontarienne et la francophonie mondiale. (SOURCE : Fonds Adelfno, Institut franco-ontarien, Sudbury)

Les Canadiens français de l'Ontario se reconnaissent une appartenance à une communauté internationale, qui dépasse les frontières politiques de la province et de l'État Fédéral. Cette communauté est vivante dans les cinq continents et compte au-delà de 100.000.000 de membres : les Franco-ontariens y sont rattachés à juste titre et de plein droit. Son unité procède de la langue française et d'une culture française, communes, ainsi que de certains traits propres de civilisation, de tempérament et de caractère correspondant au génie français.

Le premier élément essentiel de cette communauté française est la langue parlée : le français international. Ne répudiant aucunement ce qu'il peut y avoir de savoureux ou d'original dans notre parler, nous nous rattachons volontairement à la langue française internationale, seule capable de nous permettre de communiquer avec le reste de la communauté. Un français correct et précis s'impose pour arriver à formuler une pensée précise et nuancée; sinon le français s'affaiblit, devenant un patois qui nous sépare du reste de la communauté et qui, de ce fait, réduit la communication à l'échelle des individus, quand elle doit être à l'échelle du monde. Les échanges mondiaux, de plus en plus faciles et de plus en plus fréquents exigent que l'on purifie expressions et dialectes pour ne plus parler qu'une langue pure qui nous paraît être la condition essentielle d'une vie intellectuelle véritable.

Le génie français est caractérisé par une curiosité intellectuelle toujours active, un esprit de synthèse, un besoin de logique et de lucidité dans la vision des choses. Cette tendance à l'abstraction et cette tournure d'esprit ont permis à la civilisation française la conception de tant et tant de chefs d'oeuvres. Par lui-même le français est capable d'exprimer pleinement ce qu'il ressent. La culture française n'a certes pas à envier à qui que ce soit. Il y a une façon bien française de voir et de comprendre les choses; nous tenons à conserver cette manière de penser.

En plus de cette communauté dans l'espace, existe une communauté française dans le temps, dont nous sommes également participants. Nos ancêtres ont accepté d'être et de rester français; ils ont, par là, fait un choix qui s'est toujours maintenu envers et contre tout.

Nous sommes tributaires de ce choix et nous acceptons librement les responsabilités établies par nos ancêtres. Héritiers d'une lignée qui a voulu maintenir sa participation à la civilisation française, nous réclamons comme nôtres tous les accomplissements et toutes les réussites de cette communauté à travers les âges, depuis la "Chanson de Roland" jusqu'à Gilles Vigneault. Nous adhérons aussi librement à cette communauté parce que "tel est notre bon plaisir".

Issus et héritiers de cette civilisation, l'acceptant comme nôtre, nous manifestons notre appartenance par une participation aux affaires culturelles, économiques et sociales de la communauté. C'est là l'engagement total de chacun dans la civilisation qu'il a assumée. C'est en participant que nous communiquons et c'est cette communication qui développe la culture générale et fait avancer la vie intellectuelle.

Cette communauté située dans le temps et dans l'espace a des droits. Au XVIII^e siècle on a reconnu l'égalité de tous les hommes; cette égalité implique les droits qu'ont les nations, même et surtout minoritaires. Ces droits ont d'ailleurs été reconnus et justifiés maintes fois, dans notre monde contemporain. Le respect de ces droits dans les principes aussi bien que dans les faits s'impose à toute société, au même titre que le respect de la personne humaine.

Le respect de ces libertés n'est véritable que lorsqu'il y a pour la minorité les moyens d'exercer ses droits. Une majorité ne saurait de son seul chef dépouiller une minorité de ses droits d'accéder aux biens de la culture.

Étant donné le statut bilingue du Canada, les droits de la communauté sont les suivants : droit d'user de sa langue et d'être compris dans celle-ci, droit de jouir de l'égalité politique, et civique, droit de maintenir le caractère distinctif, national et linguistique, enfin droit de participer aux bénéfices des fonds publics destinés à des fins d'éducation. Ces droits constituent pour l'État des devoirs moraux qui sont à la base de l'ordre dans les sociétés humaines : ainsi tout obstacle à une éducation française à des Franco-ontariens prive ceux-ci d'un droit légitime. Nous ne pouvons que faire nôtre cette déclaration de Jean XXIII affirmant que : "Toute politique tendant à contrarier la vitalité et l'expansion des minorités constitue une faute grave contre la justice, plus grave encore quand ses manoeuvres visent à faire disparaître...leur langue, leur culture, leurs coutumes, leurs ressources, et leurs entreprises économiques".

En nous rattachant donc à la communauté française nous avons posé un choix qui nous engage complètement. Parce que nous sommes membres de cette communauté, nous avons indiscutablement droit à tous les moyens qui vont favoriser la langue et la culture françaises. Forts de leur choix et de leurs droits, les Canadiens-français de l'Ontario entendent être des membres actifs de cette communauté et vivre.

3.2 LES REVENDICATIONS ÉTUDIANTES (1965)

En 1965, l'Adelfno présentait un mémoire à la Commission Laurendeau-Dunton. Au moment de la présentation de son mémoire, l'Association lut le texte suivant. (SOURCE : Fonds Adelfno, Institut franco-ontarien, Sudbury)

LE MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE LANGUE FRANÇAISE DU NORD DE L'ONTARIO

(L'Association représente les étudiants des écoles secondaires des districts de Sudbury, Nipissing, Algoma, Cochrane, Temiskaming).

Messieurs,

Notre présence devant cette commission ne signifie ni que nous aimons parler, ni que nous comptons en faire une habitude. Bien au contraire nous sommes venus vous dire que nous sommes fatigués de discuter et que ce que nous attendons, ce ne sont pas des paroles, mais des gestes.

Le système scolaire. Il existe en Ontario 600.000 personnes d'origine française; il y en a 425.000 qui parlent encore français. Il y a aussi en Ontario un système scolaire conçu par et pour une majorité anglaise et qui, à l'égard des Franco-ontariens, s'applique de fait à une oeuvre de dépersonnalisation systématique.

Après un cours primaire en français, tous ceux qui ne peuvent se payer les frais d'un cours privé doivent s'inscrire dans

un high school où l'enseignement se donne en anglais. On retrouvera seulement au niveau collégial la possibilité de faire des études en français.

Les résultats d'un tel système sont bien connus pour les ravages qu'ils font. D'une part la persévérance aux études de ceux qui en sont victimes est moins grande qu'elle ne le serait autrement (sur 100 étudiants qui commencent la 9^{ème}, on retrouve dans les écoles du Nord Ontario au niveau de la 12^{ème}, 36 étudiants; à ce niveau, la moyenne de l'Ontario est de 51%), et d'autre part les étudiants sont incapables de maîtriser ni l'une ni l'autre langue (mixed-up kids, déclarait un principal).

Il y a bien, parfois, quelques cours en français, mais l'accent est mis d'abord sur l'anglais, les manuels sont tous en anglais, et aussi le milieu est d'inspiration anglaise. Ce sont là des facteurs qui favorisent une anglicisation certaine.

Il ressort de notre étude que la création d'écoles secondaires françaises s'impose de toute nécessité : des sections françaises ou bilingues ne sauraient suffire. Il est indispensable que des milieux homogènes français soient en mesure de donner un enseignement essentiellement français.

Le milieu. Par un manifeste qu'ils ont adopté, les étudiants que nous représentons se sont reconnu d'une part une appartenance à la nation canadienne-française et à la culture française internationale, et d'autre part ils ont exprimé le désir d'être des citoyens à part entière dans la province d'Ontario au développement de laquelle ils aimeraient contribuer.

Ils aimeraient aussi ne pas avoir à choisir entre le français et l'Ontario : mais l'état de fait actuel les y oblige souvent. Ils veulent bien s'acquitter de leurs devoirs d'Ontariens, mais ils s'attendent aussi à ce que leurs droits nationaux de Canadiens-français soient respectés par la majorité.

À l'heure actuelle il est très difficile d'appartenir à son milieu : malaise qui se traduit par l'exode continu de Franco-ontariens vers le Québec. L'appartenance est un besoin humain fondamental : et s'il ne peut être satisfait ici, il le sera ailleurs. Appartenir, c'est se sentir chez soi, c'est dans notre cas pouvoir vivre en français, ce qui implique plus que des timbres-poste

bilingues. Ce sentiment n'existe pas encore de façon générale; et les conséquences seraient graves s'il tardait à se faire sentir.

Le fait qu'ils n'arrivent pas à s'intégrer dans leur milieu n'empêche toujours pas qu'une anglicisation progressive et certaine se fasse et surtout au niveau de la jeunesse.

L'enquête que nous avons faite auprès des étudiants de notre association est très révélatrice à ce sujet. Elle a démontré que la langue française tendait à devenir un phénomène familial : le français se parle surtout à la maison, beaucoup moins souvent entre amis canadiens-français, et beaucoup plus rarement dans les endroits publics.

Les influences de la radio, de la télévision, des journaux ou des livres français sont faibles et nettement insuffisantes. Notre enquête a révélé que l'anglicisation était en rapport direct avec les milieux scolaire ou social anglais que l'étudiant fréquentait. Il faut donc que ces moyens de diffusion soient largement augmentés et étendus.

Pour garder le français intact en Ontario, il faut d'une part que des Franco-ontariens le veuillent et ils le veulent -, et d'autre part que nous soyons dotés d'institutions scolaires françaises capables de soutenir cette société française : cela dépend des gouvernements provincial et fédéral.

Les relations anglo-françaises. Notre étude nous a permis de constater qu'il ne semble pas y avoir d'objection théorique à la fréquentation entre les deux groupes.

Mais les contacts restent limités. Il semble que toutes les rencontres doivent se faire en anglais pour la bonne raison que les Anglais bilingues sont en nombre assez limité. D'une part, il existe des intérêts, des goûts, qui sont souvent très différents dans l'un et l'autre groupe.

Il y a entre les deux groupes une division de fait : ce fut notre expérience que la seule façon de nous défaire de cette division a jusqu'ici été de nous assimiler dans des groupes anglais : et cette condition est évidemment inacceptable.

C'est donc qu'il nous semble que le principal obstacle à de plus grandes et plus sereines relations entre les deux groupes français et anglais réside dans l'unilinguisme des uns, et la nécessité pour les autres de toujours parler dans une langue qui leur est étrangère.

Conclusion. Chez les Canadiens-français, et en Ontario peut-être plus qu'ailleurs, la patience a toujours été une vertu qui leur a tenu lieu de courage. Mais ce temps où nous consentirons plus ou moins volontairement à être des citoyens de deuxième zone, n'est plus. Nous en avons assez, pour notre part, de parler, de discuter, d'expliquer.

Nous n'acceptons plus de choisir entre l'assimilation par une "intégration lucide" au milieu anglais et la vie de ghetto où l'on se console de parler joyal. Nous ne voulons plus écrire de mémoires. Nous ne croyons plus aux promesses que tout un chacun nous fait. Nous ne croyons plus au fair-play de personne. Nous ne croyons plus en ceux qui nous ont aveuglement conduits dans un cul-de-sac.

Les seules choses auxquelles nous croyons, ce sont les réalisations concrètes.

Que ceux qui croient encore à la Confédération, que ceux qui nous parlent toujours de coopération ou d'égalité, que ceux-là posent des gestes concrets qui ne trompent personne sur leurs véritables intentions.

Nous ne serons plus dupes de l'espérance ni de l'attente. La Confédération "marche ou ne marche pas". Et la jeunesse que nous représentons n'entend pas sacrifier une autre génération en attendant de voir si oui ou non "ça marche". Nous tenons à savoir sans délai quel sort nous sera fait en Ontario.

Nous sommes prêts à collaborer avec tout le monde, à faire notre part pour préparer notre avenir. C'est pourquoi nous sommes ici. Nous avons réfléchi, nous voulons maintenant agir, et nous agirons parce que nous savons ce que nous voulons et que ce que nous voulons est juste. Nous comptons que votre Commission fera au gouvernement fédéral les recommandations qui s'imposent concernant les résolutions que nous vous soumettons.

3.3 LA VIE CULTURELLE (1969)

En 1968, le Comité d'étude sur les arts en Ontario français remettait son rapport. Nous reproduisons ici la conclusion du Rapport St-Denis. (SOURCE : La vie culturelle des Franco-ontariens. Rapport du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle (Rapport St-Denis), Ottawa, 1969, p. 217-220)

Un
statut
de
parité

Au terme de cette recherche, les membres du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle n'ont certes pas la prétention de présenter au gouvernement de l'Ontario une solution-miracle aux graves problèmes que présente le réveil de la collectivité canadienne-française de cette province. Toutefois, dans les circonstances actuelles, ils croient fermement que l'ensemble de leurs recommandations constitue une véritable politique de parité à l'égard des Canadiens-français de l'Ontario. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'ils soumettent le présent mémoire à la réflexion des dirigeants politiques de cette province comme à celle des simples citoyens préoccupés du statut et du sort des Franco-Ontariens.

En élaborant ses recommandations, qui ne prétendent certes pas "vider" la question, le Comité a tenté non seulement d'imaginer des solutions d'application immédiate aux problèmes les plus graves - nos suggestions à court terme - mais aussi de concevoir les conditions fondamentales d'une authentique vie culturelle française en Ontario; les propositions établies à cet effet devraient permettre, dans un avenir

relativement prochain, de lever les lourdes hypothèques qui grèvent son potentiel d'épanouissement à l'heure actuelle. D'ailleurs, toutes les recommandations de ce rapport n'auront de sens que si elles reçoivent de la part des autorités concernées une telle attention sélective. En d'autres termes, notre dessin global suppose, de la part des gouvernements impliqués, une nette volonté de jeter dès maintenant les bases d'une véritable "politique franco-ontarienne".

Les priorités

Nous croyons signifier avec suffisamment de précision et d'insistance l'ordre de nos priorités. Il nous paraît de première urgence que le gouvernement de l'Ontario donne suite de façon concrète à notre recommandation en vue de doter la collectivité franco-ontarienne d'un Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle : cet organisme public d'envergure provinciale représente une mesure nécessaire, voire indispensable, à l'élaboration de politiques précises à l'endroit des divers secteurs de la vie artistique et culturelle d'expression française. Cet organisme à vocation culturelle constituera en réalité une consécration officielle du statut paritaire de la collectivité franco-ontarienne. Outre cette valeur symbolique, une telle décision du gouvernement ontarien entraînerait probablement, au niveau des attitudes collectives, des conséquences réciproquement bénéfiques pour les deux peuples fondateurs. Chez les Canadiens de culture anglaise, une création du genre, par laquelle les Franco-Ontariens seraient véritablement intégrés à la vie du milieu, suffirait à effacer, croyons-nous, certains clichés que l'histoire nous a malheureusement légués. Quant aux Canadiens français établis dans le Haut-Canada, ils auraient enfin la certitude d'être considérés comme des citoyens à part entière; leur contribution à la vie artistique et culturelle de la société ontarienne s'en trouverait facilitée, parce qu'assurée de s'épanouir et appréciée à sa juste valeur. Clef

de voûte de notre système de recommandations, ce Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle aurait pour mission principale de susciter les germes d'une vie culturelle qui n'aspire qu'à s'exprimer et à témoigner du génie propre d'un groupe social. Normalement, c'est de ce Conseil et des comités culturels régionaux que celui-ci aura su faire naître un peu partout au milieu des communautés franco-ontariennes que devraient par la suite émaner les politiques concrètes dont nous avons esquissé une première ébauche dans divers chapitres de ce mémoire. En fonction de l'évolution de la société canadienne-française elle-même par rapport à l'activité politique provinciale, ce Conseil sera mieux en mesure de rectifier certaines erreurs de tir, de réorienter certaines initiatives, de prévoir le rôle des Franco-Ontariens dans la vie artistique de cette province durant les prochaines décennies.

Le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle recommande également au gouvernement de cette province de poursuivre et d'accroître ses programmes d'échange culturels avec la province de Québec, la France et les autres États francophones. Durant cette période de rattrapage, la culture française en Ontario a besoin de ces "transfusions" que constituent les échanges de spécialistes, les tournées de troupes et d'artistes, les "semaines françaises", etc.

Quant aux recommandations plus spécifiques, le Comité a également tenté de les hiérarchiser par ordre d'importance ou d'urgence. Encore une fois, nous voulons insister sur le "caractère global" de notre démarche. Mettre en oeuvre certaines suggestions concrètes pourraient sans doute contribuer à stimuler, pour un moment, certains secteurs de la vie artistique. Toutefois, nous croyons que sans la présence de ce chapiteau qu'est ce Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle toutes ces démarches,

pour généreuses et désintéressées qu'elles soient, n'auraient que des effets éphémères. C'est à l'expérience sociale de toute communauté minoritaire que nous empruntons la logique de notre raisonnement : sans de telles structures propres, un groupe en situation de minorité est voué à une acculturation qui entraîne une stagnation de l'activité créatrice et paralyse le dynamisme culturel et artistique de ce groupe. À la longue, c'est la richesse de l'être social global - les deux communautés - qui s'en trouve amoindrie...

La
recon-
naissance
officielle

Bien sûr, l'ensemble ordonné de suggestions que nous alignons dans ce rapport suppose et de la part du gouvernement et des deux groupes sociaux en cause - la population canadienne-anglaise et la population canadienne-française - des sacrifices et des renoncements à certains états de faits. Nous savons l'audace et la ferme volonté qu'il faudra à l'Assemblée législative de cette province pour entériner dans des textes officiels ces mesures et d'autres inspirées par les circonstances et le jeu des réformes constitutionnelles qui se déroulent à l'heure actuelle. Mais de telles mesures assureront aux Canadiens-français la place qu'on leur a promise lors des négociations de Québec et de Charlottetown, d'où est issue la Confédération canadienne. De même, les anglophones de cette province devront poursuivre leur découverte de la richesse que constitue l'apport artistique et culturel de la collectivité canadienne-française : c'est un effort qui ne saurait être interrompu ni par des contingences banales, ni par des préjugés solidement enracinés.

La
volonté
de
vivre

Quant au Franco-Ontarien lui-même, il est placé à la croisée des chemins. Il peut continuer de s'isoler comme l'histoire l'a si souvent contraint pour préserver sa personnalité au risque de voir celle-ci s'étioler. Ou bien, et c'est l'option que nous préconisons ouvertement, il peut décider de prendre tous les moyens qui

lui sont offerts par le pouvoir politique pour se tailler la place qui lui revient dans la société et s'imposer par la qualité et l'excellence des manifestations de son être social. C'est un choix qui n'est pas dénué de tout risque, car l'histoire relève de tristes expériences dans ce sens. Mais nous croyons fermement que la population franco-ontarienne a plongé si profondément ses racines dans cette terre et dans cette vie ontariennes que ce seul titre lui ménage quelques garanties précieuses. En définitive, toutefois, la réalisation des conditions du vouloir-vivre, du savoir-vivre et du pouvoir-vivre s'avère essentielle à la vie de la collectivité franco-ontarienne.

Le
véritable
enjeu

Enfin, dernière remarque, les membres du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle ne se font aucune illusion quant à la portée globale de leur rapport. Même si toutes les suggestions issues de cette étude trouvaient une application au cours des prochaines années, il ne saurait y avoir de règlement à la crise grave que connaît présentement notre pays sans une prise en charge de "l'ensemble des problèmes" - dont celui de la vie artistique - qui assaillent les Franco-Ontariens. Le gouvernement de cette province devra traduire par des décisions concrètes les résolutions et promesses qui, ces dernières années, ont témoigné du nouvel esprit qui anime Queen's Park et suscité de grands espoirs chez les Franco-Ontariens. Le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle souhaite ardemment que ces espoirs se réalisent par la mise en oeuvre de nouvelles politiques du gouvernement de l'Ontario au cours des prochains mois... Car la solution à notre "problème national" et l'épanouissement de chacun des membres de la collectivité franco-ontarienne réclament une action immédiate. Peut-être alors le Franco-Ontarien pourra-t-il se considérer et sera-t-il de fait un citoyen de plein droit comme Canadien d'expression française dans une province bilingue. Cet idéal peut être atteint si la bonne volonté de tous soutient les efforts de certains.

3.4 ARTS ET CULTURE (1976)

Un deuxième comité d'étude sur les arts en Ontario français remet son rapport au gouvernement provincial en 1976. Nous en reproduisons des extraits. (SOURCE : Pierre Savard, Rhéal Beauchamp et Paul Thompson, Cultiver sa différence. Rapport sur les arts dans la vie franco-ontarienne, présenté au Conseil de Arts de l'Ontario, (Ottawa), 1977, p. 37-47)

D. LA COLLECTIVITÉ FRANCO-ONTARIENNE DANS UNE PERSPECTIVE GLOBALE

Les Franco-Ontariens sont de moins en moins isolés dans leur réalité socio-culturelle homogène qui était celle de leurs villages et de leurs quartiers, de leurs paroisses et de leurs écoles, de leur travail et de leurs loisirs. Plus que jamais auparavant le contexte socio-culturel dans lequel ils baignent se confond avec celui de la société globale.

Bien des frontières sont tombées. Dans sa vie quotidienne, le Franco-Ontarien est de plus en plus confronté aux structures et aux programmes des gouvernements non seulement local mais aussi provincial et fédéral. On observe le même phénomène dans le monde du commerce, de l'industrie et des syndicats. L'information et les divertissements, qui pénètrent les foyers avec des moyens et une puissance encore imprévisibles il y a une génération, font aussi vivre le Franco-Ontarien à l'heure d'un continent dont la culture n'est pas la sienne. Toute cette réalité socio-culturelle qui l'entoure est véhiculée presque essentiellement en anglais; et c'est parce qu'il est le plus souvent bilingue que le Franco-Ontarien est d'autant plus perméable à cet univers.

L'existence des Franco-Ontariens se joue ainsi dans un contexte plus vaste que celui des écoles et des interventions gouvernementales visant à promouvoir leur épanouissement culturel. Avec toute la société, la collectivité franco-ontarienne partage les tensions socio-économiques, politiques et culturelles contemporaines causées tant par l'industrialisation et l'urbanisation que par la globalisation des mass-média, la multi-nationalisation des entreprises et des syndicats et la multiplication des paliers de gouvernements, d'administration et de services. Les taux d'assimilation témoignent de ces tensions et du prix qu'elle doit payer pour conserver son identité.

Marginalisés aux divers plans géographique, (ils vivent surtout dans le Nord et dans l'Est) culturel (ils n'appartiennent pas à la culture dominante), politique (leur force politique est presque négligeable) et économique (leur revenu moyen reste inférieur à la moyenne provinciale), les Franco-Ontariens ont dû développer des mécanismes de défense et des institutions propres à assurer leur survivance. Ce sont, par exemple, les écoles françaises, les centres culturels, les caisses populaires et les clubs sociaux. Ils ont le plus souvent bâti ces institutions à la mesure de leurs communautés et en tenant compte de leur dispersion géographique. Cette longue expérience de marginalisation peut s'avérer positive à une époque en lutte contre le gigantisme et en quête d'identité fondée sur des communautés à dimensions humaines. Dans ce qui reste de leurs villages et leurs quartiers, les Franco-Ontariens apparaissent paradoxalement mieux préparés que bien d'autres à une vie communautaire bien intégrée.

Dans cette perspective, la culture n'est plus seulement ce qu'il faut garder et transmettre par l'école, ou préserver et protéger par un choix approprié de spectacles, d'émissions radio et de télévision et de livres en français. C'est une manière de vivre aux divers plans social, économique, politique et linguistique, que les arts reflètent et enrichissent à la fois.

E. ARTS ET CULTURE EN MILIEU FRANCO-ONTARIEN

Quelle est la place des arts dans cette collectivité franco-ontarienne que nous avons vue en butte à l'effritement linguistique et à l'assimilation culturelle, aux prises avec des problèmes scolaires incessants, ballotée au gré des politiques gouvernementales sans suite et confrontée à toutes les tensions de la société contemporaine? Notre enquête tant auprès des artistes que du public en général, en passant par les fonctionnaires de la culture et les chefs de file franco-ontariens, nous a fourni des réponses bien diverses à cette difficile question.

Une réponse fréquente manifeste beaucoup de révérence à l'endroit des arts, espèce de fleurs qui s'élèvent d'une civilisation. Dans cette optique, la francophonie ontarienne, surtout la jeunesse des écoles, doit être exposée aux plus beaux héritages artistiques de la culture universelle, en particulier de la culture française et canadienne-française. Cette réponse émane principalement de l'élite socio-culturelle qui gravite avec les francophiles, autour des foyers d'enseignement. Elle vise avant tout la culture française classique et celle d'un Québec dénué de sa dimension politique.

Un point de vue connexe, répandu dans les milieux scolaires, met l'accent sur la valeur éducative des arts. Selon cette interprétation, l'enseignement des arts à l'école a pour objectif de faire des élèves des consommateurs d'art avertis.

Une autre conception trouve dans les arts des moyens excellents pour meubler les loisirs et permettre à bien des personnes de se découvrir des talents d'expression créatrice en faisant l'apprentissage des techniques de base. Ainsi, centres culturels, studios, écoles et collèges communautaires offrent-ils des ateliers de poterie, de céramique, de sculpture, de peinture, d'art dramatique etc. Dans cette optique, les arts constituent également un instrument d'animation sociale et communautaire.

La conception des arts comme élément d'expression et d'identification franco-ontariennes est de plus en plus répandue. Pour contrecarrer les progrès de l'assimilation, pour redonner la fierté d'être francophone en Ontario, ou pour répondre à l'insou-

ciance sinon au mépris affichés par trop de Québécois à l'endroit des minorités francophones hors-Québec, il faut, soutiennent certains, exprimer l'identité franco-ontarienne par les arts. Les Franco-Ontariens doivent produire chez eux, sur des thèmes bien à eux, des poèmes, des chansons, du théâtre, des oeuvres d'arts, de l'artisanat, du cinéma... Des artistes surgiront et éveilleront une fierté, une identité collective; car il y a une culture franco-ontarienne à faire naître, qui aura ses interprètes et ses créateurs que l'on pourra faire vivre. Cette optique se retrouve chez un bon nombre de ceux qui sont profondément préoccupés par l'avenir culturel de leur collectivité.

Il en est d'autres pour qui les arts sont un "opium" qui détourne de la prise de conscience de l'effritement socio-culturel contemporain. Les urgences sont pour eux sociales et politiques; ils voient peu l'utilité "beaux-arts", à leurs yeux occupations élitistes.

Pour nous, les arts en milieu franco-ontarien, c'est tout à la fois ce qu'on vient de décrire, et plus encore. La collectivité franco-ontarienne nous apparaît bien ce tissu d'interactions qu'une pluralité d'êtres humains et de groupes établissent et maintiennent entre eux selon un ensemble de significations et de symboles. La collectivité franco-ontarienne n'a rien d'un bloc unanime. Système social, elle connaît les conflits de ce système (conflits de génération, conflits de classes sociales, conflits de groupes d'intérêts etc.) et ses actions concertées (lutttes pour les droits scolaires ou les services bilingues). Système culturel, elle nourrit les divergences de ce système tant sur le plan de la connaissance rationnelle que sur ceux de la morale et de l'expression artistique. Quand on observe une minorité de l'extérieur ou de l'intérieur, on a trop souvent tendance à exagérer le monolithisme du groupe.

Si on ajoute que les Franco-Ontariens sont fort dispersés géographiquement et inégalement répartis sur le territoire provincial, que leur concentration varie de l'homogénéité presque parfaite à la dispersion totale, on comprend qu'il soit impossible pour eux d'arriver à un consensus culturel.

Pour ces diverses raisons, il faut accepter toutes les conceptions de l'épanouissement culturel et artistique et se méfier des exclusivismes. Il faut surtout éviter que ces exclusi-

vismes se transportent au niveau du pouvoir (agences gouvernementales, conseils scolaires etc.). En somme, les contradictions relevées au cours de notre enquête dans la fonction attribuée aux arts nous apparaissent plus un signe de vitalité que de faiblesse.

À l'époque où l'on ne parle plus guère de Canadiens français du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et d'ailleurs, mais où l'on parle de Québécois, de Franco-Ontariens, de Franco-Manitobains etc., il est bon de rappeler l'existence d'un fond culturel commun. Tout comme d'ailleurs un fond culturel commun existe entre les Canadiens-français, les Acadiens et les Français de l'hexagone. La culture française vit selon des modes différents d'un pays à l'autre, d'une province à l'autre, voire d'une région à l'autre.

Loin de nous l'idée de décourager la présence en Ontario des réalisations artistiques de la culture française dans les diverses modulations que lui donnent les Français, les Belges, les Suisses, les Algériens et les Québécois, selon la dynamique de leur évolution culturelle. Mais nous ne pouvons accepter l'opinion de ceux pour lesquels seule la culture française venue d'ailleurs est valable. Cette attitude de colonisé (ou de colonisateur selon le point de vue où l'on se place) paralyse tout effort de création d'ici.

Nous devons aussi signaler les dangers d'une position extrême dans l'autre sens, selon laquelle une expression artistique valable en Ontario français doit être l'oeuvre d'un Franco-Ontarien de naissance, sur un thème franco-ontarien, et exécutée, s'il s'agit d'un art de spectacle, par un ou des Franco-Ontariens soutenus par une équipe technique franco-ontarienne. Ce protectionnisme peut vite conduire à la médiocrité complaisante.

À notre avis, il est indispensable que l'Ontario français s'inspire des formes tant présentes que passées de la culture française et québécoise. Mais il doit le faire à travers l'expérience ontarienne et non d'une façon détachée de tout support socio-culturel.

Les arts sont l'expression, dans des matériaux et selon des techniques, d'une saisie du réel : cette saisie sensuelle, affective, intellectuelle et morale du réel est, dans presque tous les cas, codifiée originairement par la langue, système d'expressions

et de signes. S'il y a une relation étroite entre le réel, sa codification originaire par la langue, et son expression par les arts, il ne faut pas conclure à une relation inévitable entre les arts et la lutte pour la survie de la langue. Trop de gens se méprennent à ce sujet, comme l'ont déploré devant nous maints artistes franco-ontariens : le thème de la survivance est tellement obsédant dans la collectivité franco-ontarienne, du moins dans ses organismes de défense et de promotion de la langue et dans les écoles, que si une expression artistique ne véhicule pas d'éléments clairement identifiables à ces luttes de survivance et aux conflits avec les autres, elle n'est pas perçue comme franco-ontarienne. Faut-il rappeler ici que toute oeuvre artistique est en elle-même affirmation d'identité?

Cette attitude qui consiste à évaluer et à promouvoir une expression artistique en fonction d'un contenu identifiable comme franco-ontarien oublie que le Franco-Ontarien possède lui aussi cinq sens pour appréhender le réel; il aime, pense, rêve, s'amuse et se souvient. C'est un être économique, social, politique, moral, religieux... Certes la langue est le code originaire qui le premier formule tout cela au niveau de la pensée, du ressenti et du parlé, mais la relation entre le réel et l'expression artistique est aussi fondamentale, que celle qui existe entre le réel et la langue.

L'expression artistique franco-ontarienne ne peut se nourrir exclusivement du thème de la survie culturelle et linguistique : elle doit aussi s'inspirer des autres grands problèmes de notre temps qui confrontent les Franco-Ontariens aussi bien que les autres hommes. Bien entendu, le Franco-Ontarien, et c'est là son originalité, saura donner à l'expression de problèmes "universels" une tonalité propre qui est la marque de son appartenance à une culture donnée, vécue dans un milieu concret.

Il nous apparaît essentiel qu'on encourage toutes les formes d'expression artistique fondées sur la communication. L'activité artistique renforce le tissu social et la conscience d'une culture commune chez les Franco-Ontariens. Il faut multiplier les ateliers des centres culturels, des écoles communautaires et des clubs sociaux. Il faut souhaiter que ces foyers soient animés par des artistes de la région qui participent à la culture de ces gens et soient aptes à les aider à traduire leurs sentiments.

Les écoles ont un rôle capital à jouer dans cette prise de conscience artistique et culturelle du vécu franco-ontarien. Elles ne peuvent fermer les yeux sur le monde qui les entoure sous prétexte de n'exposer les élèves qu'aux valeurs sûres d'ailleurs ou d'autrefois. L'école n'est pas seulement un lieu d'apprentissage de techniques artistiques ou autres : c'est aussi une préparation à la vie. La sensibilisation à l'environnement socio-culturel fait partie de l'éducation.

Il convient avant de terminer ce chapitre de dissiper un préjugé fort répandu même en milieu minoritaire. Les arts et les artistes ne sont pas un luxe que se permet une communauté. On peut même aller jusqu'à dire qu'ils existent avec ou sans l'encouragement de la communauté. Cependant, la société peut faire beaucoup pour accroître les possibilités de production ou d'exécution artistiques. Qu'elle achète directement la production ou qu'elle la supporte indirectement par ses agences gouvernementales, elle doit aider l'artiste : la fonction des arts s'apparente à celle des services de santé et d'éducation. Les artistes enrichissent le patrimoine collectif et apportent au monde un indispensable supplément d'âme.

En somme, arts et culture sont indissociables. L'art ne peut exister sans la médiation d'une culture située dans un espace et un temps donnés. Tout comme l'être humain ne peut exister sans un corps, l'expression artistique ne peut exister sans le corps d'une culture.

3.5 LA LANGUE ET LA FOI (1978)

Dans l'identité franco-ontarienne, les rapports entre la langue et la religion ont toujours paru importants. Le texte ci-joint, par le directeur de l'éducation du Conseil scolaire séparé de Sudbury, Monsieur Onésime Tremblay, souligne les liens entre la langue et la foi. (SOURCE : Documentaire Plus de poupées que de camion, film réalisé par André Girouard en 1978)

Notre Conseil appuie toute action positive qui peut favoriser les francophones catholiques. C'est pourquoi notre Conseil est prêt à considérer la possibilité d'un conseil homogène catholique de langue française mais ce conseil homogène se doit d'être catholique. En 1968, plusieurs nous ont dit - "Acceptons des écoles secondaires publiques; comme nous serons tous des canadiens-français nous pourrons nous organiser afin d'y enseigner la religion." Il faut dire que très peu a été fait dans ce domaine. C'est pourquoi nous tenons à ce qu'un système homogène de langue française soit catholique. Nous avons l'école catholique de langue française jusqu'en 10e année - nous avons une université catholique qui dessert une population française et anglaise. Il est donc normal que nous ayons aussi des écoles secondaires catholiques reconnues et subventionnées.

Maintenant lorsqu'on parle d'homogénéité sur le plan linguistique et culturel, j'aimerais vous faire remarquer qu'à l'intérieur de nos structures actuelles notre Conseil a su se donner des cadres qui assurent l'homogénéité de ses deux sections et c'est pourquoi nous avons à l'intérieur de notre conseil scolaire deux comités d'éducation : l'un de langue française composé exclusivement de conseillers catholiques de langue française et un autre comité d'éducation composé exclusivement de conseillers catholiques de langue anglaise qui voient au bon fonctionnement des écoles de langue anglaise. Je pense que c'est là un commencement d'homogénéité et il se peut que ce soit une réponse

partielle encore pour quelques temps. Pour votre renseignement, je pourrais vous citer un avis de motion que la division no 2 de l'Association des conseils scolaires a présenté à l'ACFO provinciale.

"Attendu que la très grande majorité des franco-ontariens est catholique; Attendu qu'un système scolaire homogène de langue française répondrait plus adéquatement aux attentes légitimes des nôtres tant sur le plan linguistique que culturel;

Il est proposé que l'ACFO fasse des pressions auprès du gouvernement ontarien pour qu'il mette sur pied un système scolaire de la prématernelle à la 13e année homogène catholique de langue française et que ce système scolaire soit nanti de ressources financières qui tiendraient compte de ses caractéristiques particulières tant sur le plan linguistique que confessionnel.

1978-03-31"

Les écoles qui relèvent du Conseil se doivent surtout de collaborer avec les parents au plein épanouissement des capacités physiques, spirituelles, intellectuelles, culturelles et morales de chacun de leurs enfants.

Le Conseil appuie le principe d'un système d'éducation catholique de la prématernelle à la treizième année subventionné par des fonds publics. Il s'engage aussi à assumer la pleine responsabilité de l'éducation de tous les élèves de la prématernelle à la fin du niveau intermédiaire (10e année) selon les dispositions de la Loi sur l'Éducation, 1974. Le Conseil accepte la dualité culturelle de son système scolaire. L'autonomie accordée à la section française et à la section anglaise permet à chaque groupe de répondre à ses besoins particuliers tout en poursuivant un idéal commun.

Au nom des contribuables catholiques, le Conseil encourage chaque école

- a) à élaborer et à promouvoir d'excellents programmes qui permettent à chaque élève de développer tous ses talents comme individu, comme citoyen responsable et comme chrétien informé et engagé;
- b) à enseigner les vérités de la foi catholique et à fournir aux élèves des occasions de grandir tout en comprenant mieux le sens et les fins de la vie;
- c) à bâtir une communauté chrétienne vivante où prédominent la liberté, la discipline, le respect d'autrui et le sens de la responsabilité tels qu'enseignés par le Christ; et
- d) à intégrer dans tout le programme d'étude et dans la vie scolaire la Vérité et la Vie de Dieu telles que révélées par le Christ à travers l'Esprit-Saint.

Afin de faciliter la réalisation de ces objectifs, le Conseil fera tout son possible pour

- a) recruter, perfectionner et conserver un personnel compétent dont les membres s'efforcent de témoigner du Christ et de l'Église catholique par leur vie autant que par leur enseignement;
- b) fournir toutes les ressources nécessaires à l'élaboration d'excellents programmes académiques qui tiennent compte des programmes-cadre du ministère de l'Éducation et de la dimension chrétienne tout en conservant une place de choix à l'enseignement formel de la religion;
- c) bâtir autour de chaque école une communauté vraiment chrétienne où chaque élève apprend à aimer et à servir au contact du prêtre, des parents et du personnel; et
- d) offrir à chaque élève l'outillage et le milieu qui favorisent le plein épanouissement de toutes ses capacités.

3.6 LE PROGRAMME DE L'ACFO (1977)

La Fédération des francophones hors-Québec (F.F.H.Q.) publiait en 1977 une analyse de la situation des minorités françaises du Canada. Le rapport contenait également le programme d'action de chaque association provinciale. Voici le plan de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO). (SOURCE: Les Héritiers de Lord Durham. Tome II: Association canadienne-française de l'Ontario, le plan d'action, Ottawa, 1977, p. 27-30)

PLAN D'ACTION DE L'ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

A. PRÉSENTATION

Dans cette dernière section, nous allons présenter le plan d'action de l'Association canadienne-française de l'Ontario pour les années à venir dans tous les domaines de son activité. Il va sans dire que cette section s'est inspirée du mandat de l'ACFO, que nous avons défini au premier chapitre, et de la situation de la francophonie ontarienne telle que nous l'avons décrite au deuxième chapitre.

Ce plan d'action comprend les grandes lignes de notre action pour les cinq prochaines années. Chacun des objectifs que nous présentons est divisé en trois étapes qui s'échelonnent sur cette période de temps. Nécessairement, ce plan d'action constitue une projection de ce que sera notre activité. Bien des impondérables influenceront de jour en jour notre travail, mais c'est toutefois selon ces grandes lignes que nous agirons. Parmi

les impondérables auxquels nous faisons allusion, il importe de mentionner la présente instabilité du fédéralisme canadien, l'évolution politique interne de l'Ontario, la détermination des Franco-Ontariens et des organismes qui les regroupent, et bien entendu, les ressources à la disposition de l'ACFO.

À la lecture de ce chapitre, il serait sage de se rappeler qu'il existe en Ontario une bonne vingtaine d'associations provinciales dont quinze sont membres affiliés de l'ACFO. Notre Association a également des ramifications dans dix-sept régions de la province où l'on compte plusieurs centaines d'organismes locaux. C'est par ce réseau que l'ACFO peut espérer relever le défi que représente ce plan d'action. C'est donc dire que, dans les prochaines années, des efforts considérables seront déployés pour concerter le travail des Franco-Ontariens, des organismes qui les regroupent et des agences gouvernementales qui les assistent. C'est par le respect de l'autonomie de chacun d'eux et par la mise en lumière d'objectifs communs que s'effectuera notre démarche.

L'Association canadienne-française de l'Ontario conserve un souci constant d'autofinancement. La situation actuelle de la "Franco-ontarie" s'avère tellement négligée et démunie qu'il est illusoire de penser à l'autofinancement dans les conditions présentes. La francophonie ontarienne a besoin d'aide financière, de ressources humaines et techniques pour survivre et s'épanouir. Pourtant, nous sommes convaincus que si les gouvernements lui accordent les secours nécessaires pour se retrouver et reprendre un espoir existentiel en leur épanouissement, elle saura graduellement devenir autosuffisante sur le plan économique en même temps que sur le plan social, politique, éducatif et culturel.

B. EXPLICATION DES TABLEAUX

À la fin du présent chapitre, on trouvera une série de tableaux indiquant chacun des objectifs retenus par l'ACFO pour l'élaboration de ce plan d'action.

Pour chacun des objectifs, nous avons tenté de tracer une stratégie en trois étapes et nous avons également énuméré des ressources qui seront utilisées dans la poursuite de ce but. Ces ressources sont principalement de deux ordres : d'abord, les Franco-Ontariens ainsi que les organismes qui les regroupent, puis, les agences gouvernementales ou para-publiques chargées d'aider les Franco-Ontariens. Par agences gouvernementales, nous voulons désigner les ministères, les départements, les services et les centres d'information relevant des divers niveaux de gouvernement, soit fédéral, provincial, municipal ou scolaire.

Il est à noter que la liste de ressources qui apparaît à chacun des tableaux n'est pas exhaustive. Elle représente plutôt les principaux outils qui sont à la disposition de l'ACFO dans la poursuite de l'objectif en question; nous avons ainsi évité de longues répétitions. Aux moyens énumérés dans les tableaux, s'ajouteront sans doute d'autres ressources selon le déroulement de la stratégie d'intervention. Nous profiterons alors de tout hasard favorable, tel, par exemple, la création d'un nouveau programme gouvernemental ou d'un nouvel organisme franco-ontarien.

Il est à noter que les trois étapes de l'un ou l'autre objectif ne représentent qu'une continuité dans le temps et ne correspondent pas à une période déterminée. La disponibilité des ressources ainsi que les impondérables dont nous avons fait mention précédemment pourront influencer grandement la chronologie de la stratégie d'intervention.

C. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS

Pour connaître tous les objectifs de ce plan d'action, on doit se référer aux tableaux placés à la fin de ce chapitre. Dans la présente section, nous allons tenter de dégager les grandes lignes des trente-deux objectifs qui s'y trouvent.

Pour bien comprendre cette synthèse, il serait bon de se rappeler que plusieurs de ces objectifs devront être poursuivis de front si l'on veut assurer le développement harmonieux de la francophonie ontarienne. Bien que certaines actions nous appa-

raissent comme prioritaires, il n'en demeure pas moins que leur interaction est très importante. Voici un exemple : parmi nos objectifs, nous parlons de la diffusion du travail des artistes franco-ontariens et de l'obtention de leur juste part du pouvoir politique. La question qui se pose alors est la suivante : par quel objectif doit-on commencer afin d'atteindre l'autre? Réponse : l'un ne peut véritablement se faire sans l'autre et vice-versa.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons retenu un "super-objectif" qui résume les trente-et-un autres.

En tenant compte du fait que les Franco-Ontariens sont les premiers responsables de leur épanouissement, le plan d'action de l'ACFO vise à accélérer le processus de leur identification. En d'autres mots, nous aimerions que les francophones de l'Ontario s'identifient comme Franco-Ontariens et, prenant conscience de leur situation, qu'ils soient fiers de leur culture et de leur langue en travaillant à améliorer celles-ci.

Trois grands domaines d'intervention permettront la poursuite de cet objectif : la politique, l'éducation et le bilinguisme.

POLITIQUE

Dans le domaine de l'action politique, l'ACFO favorise une participation accrue des Franco-Ontariens aux décisions qui les touchent. Pour ce faire, ils devront être davantage présents où ces décisions sont prises, soit dans toutes les arènes politiques, et dans l'administration fédérale, provinciale, municipale et scolaire. Augmenter le nombre de Franco-Ontariens qui occupent des postes auxquels ils ont été élus ou nommés et encourager les francophones à s'occuper de "leurs affaires" seront les deux grands moyens d'action dans ce domaine. On aura également recours à des campagnes de sensibilisation et de propagande.

Finalement, dans le domaine politique, l'ACFO entend bien participer au débat fédéral-provincial sur la reformulation de la Constitution canadienne et du nationalisme canadien.

ÉDUCATION

En matière d'éducation, le grand objectif de l'ACFO est d'améliorer la qualité de l'éducation en langue française offerte aux Ontariens. De plus, l'ACFO veut donner aux institutions scolaires desservant les Franco-Ontariens un caractère susceptible d'encourager la fierté linguistique et culturelle.

Pour ce qui est des niveaux primaire et secondaire, la mise en place des institutions s'achève. Ce sont maintenant les problèmes de manuels scolaires, d'amélioration des programmes, d'homogénéité linguistique des groupes et d'enseignement de l'histoire des Franco-Ontariens qui préoccupent notre Association. En ce sens, notre rôle sera principalement de concerter les interventions des associations spécialisées en éducation.

Concernant l'éducation post-secondaire, l'objectif est d'augmenter le nombre de cours disponibles en langue française dans les collèges et universités de l'Ontario. Certains domaines d'enseignement nous apparaissent prioritaires : les sciences de la santé, les sciences de l'économie, le droit et les communications. Un des moyens d'action envisagé en ce sens est la création de facultés inter-provinciales, projet lancé par l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACÉLF).

BILINGUISME

En matière de bilinguisme, le grand objectif est d'offrir plus de services en langue française aux Ontariens et d'améliorer la qualité des services déjà existants.

En ce qui concerne les services fédéraux bilingues, l'ACFO veut en faire augmenter le nombre, notamment dans le sud de l'Ontario. L'ACFO souhaite également que l'État fédéral augmente substantiellement l'aide qu'il accorde aux groupes minoritaires de langue française. En ce sens, notre Association

participe aux revendications de la Fédération des Francophones Hors Québec.

Pour ce qui est du gouvernement provincial, notre objectif est d'obtenir une politique sur les langues officielles qui soit garantie par des lois appropriées. Nous voulons que ces lois régissent l'ensemble des services offerts au public ontarien principalement dans les régions où les francophones sont nombreux.

Afin d'atteindre cet objectif à long terme, l'ACFO oeuvre, à court et à moyen terme, à la mise en place d'un grand nombre de services de langue française: publications, services de traduction, ressources humaines et formulaires administratifs.

Dans les prochains mois, l'ACFO concentrera ses efforts dans deux domaines de juridiction provinciale: les services de santé et l'administration de la justice. Pour ce qui est des services de santé, l'objectif est d'obtenir une politique officielle administrée par une direction de services francophones garantissant aux Franco-Ontariens toute la gamme des services de santé dans leur langue. Au niveau de l'administration de la justice, l'ACFO désire que tous les Franco-Ontariens puissent s'adresser aux diverses cours ontariennes et être servis en français.

Plusieurs municipalités ontariennes comptent à l'intérieur de leurs limites une concentration assez élevée de francophones. Il nous semble donc important que ces villes et ces villages puissent offrir leurs services en français, et c'est là un objectif de notre Association, soit que le plus grand nombre de municipalités se déclarent officiellement bilingues et offrent leurs services en conséquence.

AUTRES DOMAINES D'ACTIVITÉ

Il sera question maintenant des activités culturelles, des média d'information, d'urbanisation, d'économie, de religion, de formation et de soutien.

L'objectif majeur de l'ACFO en matière culturelle est de faire connaître le travail des artistes afin d'accentuer l'identité franco-ontarienne. Pour ce faire, notre Association continuera d'aider les organismes culturels à se regrouper. Elle tentera également d'obtenir que le ministère des Affaires culturelles et des Loisirs établisse à l'intention des Franco-Ontariens une politique d'assistance aux arts, aux activités socio-culturelles et aux loisirs.

Pour ce qui est des média d'information, l'ACFO souhaite une plus grande participation des Franco-Ontariens à la radio et à la télévision de Radio-Canada. Ce que l'on vise, ce sont des services à caractère franco-ontarien.

Nous formulons aussi le même souhait en ce qui concerne TV-Ontario, la télévision éducative du gouvernement ontarien. Dans ce cas, l'ACFO oeuvre à l'obtention d'un réseau de langue française.

Pour ce qui est de la presse écrite, l'Association se propose d'aider les régions qui veulent se donner un tel service. Notre Association aimerait également participer à la mise sur pied d'une espèce d'agence de presse franco-ontarienne.

Du côté social, l'ACFO compte s'intéresser à l'urbanisation qui constitue une source d'assimilation. Nous voulons identifier les ressources franco-ontariennes en milieu urbain afin de les regrouper en vue d'une action collective.

Comme toute communauté, les Franco-Ontariens constituent une force économique appréciable. L'ACFO espère amener les francophones à prendre conscience de ce potentiel et à utiliser cet atout pour le plus grand bien de tous. Notre Association espère y arriver par des projets de recherche et d'information et par des projets spécifiques de "prise en main" de notre économie.

La communauté francophone est traditionnellement caractérisée par son attachement aux valeurs chrétiennes. Soucieuse de l'enracinement profond de sa population et consciente de l'importance de la continuité que ces valeurs représentent pour l'identité d'une communauté, l'Association canadienne-française de l'Ontario entend bien ne pas ignorer cette dimension de la vie

franco-ontarienne. Elle offrira une tribune pour relancer et alimenter le dialogue sur le sujet, favorisera l'élaboration d'un mandat précis et travaillera à la mise en oeuvre de politiques conséquentes en la matière.

Afin de poursuivre et de réaliser tous ces objectifs, l'ACFO aura besoin de Franco-Ontariens prêts à s'impliquer dans une action particulière et capables de travailler en groupe. Une façon d'assurer cette relève est de mettre à la disposition des francophones de notre province des cours de leadership. Qu'il s'agisse de cours élémentaires ou de cours spécialisés, il faudra que leur nombre et leur portée augmentent sensiblement.

Pour les besoins de l'ACFO et afin d'assurer sa présence partout en Ontario, le Secrétariat provincial et le Service d'animation devront connaître une expansion continue dans les années à venir, aussi bien en termes de personnel que de ressources financières. Ce qu'il nous faut, c'est d'être capables d'augmenter le nombre de nos Conseils régionaux et de nos animateurs, de créer des postes d'agents de projets dans des domaines spécifiques et d'accroître le soutien administratif en conséquence. Il faudra assurer une présence de l'ACFO dans les régions où les services aux francophones sont peu évolués. Pour ce faire, nous voulons créer de nouveaux Conseils régionaux, augmenter le personnel en conséquence tant au niveau provincial que régional et prévoir des responsables de projets dans les secteurs d'activités prioritaires.

D. PRIORITÉS

Les objectifs qui constituent la base du plan d'action de l'ACFO sont tous reliés entre eux. La réalisation de l'un de ceux-ci est souvent la conséquence du succès de quelques autres. C'est pourquoi nous croyons que toutes les actions doivent être menées de front; c'est là la seule façon d'obtenir un progrès constant et véritable.

Certains objectifs nous semblent néanmoins prioritaires à la fois à cause de leur importance et parce qu'il importe d'y

oeuvrer immédiatement. Voici donc la liste des objectifs auxquels nous comptons travailler dans un avenir rapproché.

Dans le domaine politique, c'est d'abord à l'échelon provincial que nous souhaitons agir. Nous visons une plus grande participation des Franco-Ontariens aux décisions qui les concernent. Entre autres, il faudra augmenter le nombre de francophones élus ou nommés à un poste.

Au niveau fédéral-provincial, nous entendons prendre tous les moyens pour participer au débat constitutionnel puisque celui-ci aura sans doute des répercussions sur l'avenir des minorités de langue française.

Dans le domaine de l'éducation primaire et secondaire, nous considérons comme prioritaires les objectifs ayant trait à l'enseignement de la langue française et de l'histoire franco-ontarienne. Nous espérons que sous peu les élèves ontariens auront une meilleure connaissance du français écrit et parlé et éprouveront un sentiment de fierté de leurs origines.

Dans un autre ordre d'idée, trois objectifs en matière de bilinguisme seront également considérés prioritaires. Le plus pressant de ceux-ci sera l'obtention et l'application d'une politique ayant trait aux services de santé en langue française. D'ailleurs, nous sommes déjà à constituer des comités de travail concernant ce problème.

Parallèlement à ce travail sur les services de santé, nous tenterons d'accélérer l'implantation du français dans les cours de justice relevant du gouvernement provincial. C'est avec grand intérêt que nous suivons présentement les projets pilotes en ce sens.

Finalement, c'est vers le niveau municipal que nous dirigerons une partie de nos activités en matière de bilinguisme. L'ACFO est déjà impliquée dans ce dossier depuis plusieurs années et elle verra à intensifier son action. Ici également, l'objectif est bien clair : obtenir que le plus grand nombre de municipalités se déclarent bilingues et offrent leurs services en conséquence.

En matière culturelle, notre priorité sera d'amener le ministère des Affaires culturelles et des Loisirs à assumer sa responsabilité face au développement des arts et de la culture franco-ontarienne. Nous croyons que c'est là un moyen excellent offert au gouvernement ontarien de démontrer l'importance qu'il accorde à la survie et à l'épanouissement de la collectivité francophone de l'Ontario.

Bien qu'en Ontario on ne constate aucun secteur privilégié pour les intérêts économiques des francophones, l'Association canadienne-française de l'Ontario entend poursuivre son programme d'information et faire les démarches nécessaires pour intensifier de façon significative les cours en économie dans nos institutions d'éducation tant au niveau secondaire que post-secondaire.

Finalement, deux objectifs à caractère plus technique, reconnus comme étant prioritaires par l'ACFO. D'une part, obtenir du gouvernement fédéral qu'il verse un soutien équitable aux minorités de langue française. Cet objectif sera poursuivi de concert avec les autres associations provinciales et la Fédération des Francophones Hors Québec. L'autre objectif concerne la formation continue de chefs de file en Ontario français, notamment par une augmentation considérable des cours de leadership disponibles en français.

3.7 L'AUTO-DÉTERMINATION (1980)

Dans son analyse de la crise scolaire de Pénétang, Georges Tissot revendique le droit à l'auto-détermination des Franco-ontariens. Ce texte démontre le nouveau vocabulaire, inspiré des sciences sociales, qui sert maintenant à l'analyse de la société franco-ontarienne. (SOURCE : Georges Tissot, "Au-delà de la survivance, Pénétang et l'auto-détermination", dans Liaison, no 8, déc.-janv. 1980, p. 12-13)

À l'occasion d'un récent voyage dans la région de Pénétanguishene, j'ai pu me rendre compte que tout le comté est nettement anglophone. Les francophones sont dans un ghetto. Midland et Pénétang sont des villages anglophones. Il faut se rendre à Lafontaine pour entendre les gens parler français, et encore les affiches, comme partout ailleurs en Ontario, sont-elles en anglais. La vie quotidienne se déroule en anglais même dans un bon nombre de foyers d'origine canadienne-française. Il n'y a pas de librairies, donc pas de livres, de revues, de journaux, de disques français. Une petite boutique au sous-sol de l'immeuble désormais célèbre de l'ancien bureau de poste survit avec difficulté. C'est un signe d'héroïsme et de courage.

Le fait français subsiste, malgré le mépris, le sarcasme et l'indifférence bêtes, dans un îlot quasi isolé du sud-ouest ontarien, malgré le haut taux d'assimilation inévitable. Le fait français subsiste aussi comme un souvenir : Sainte-Marie-des-Hurons, les missions et les premières colonisations. Le musée du fort enseigne l'histoire du coin, de la Nouvelle-France et de l'ancienne, dans l'autre langue du pays accompagnée du token french. Ironie des ironies, les Hurons ont été exterminés, les francophones, quasiment, car ils apparaissent tels des figures de l'histoire et des panneaux publicitaires, Huronia-Huronie, Sainte-Marie-des-Hurons. Tout est authentique et reconstruit, mais on ne peut reconstruire les personnes et leur langue. On semble

capitaliser alors sur le fait français et la culture huronne, en tant que faits historiques exotiques, à parquer au musée comme des curiosités. L'occasion était belle, pourtant, de manifester l'enracinement et la continuité des réalités françaises et huronnes : les héritiers, que je sache, sont encore vivants et font partie de ce pays. Mais on est dans un pays anglais.

À se promener dans Pénétang et à lire les journaux de la région, on croirait entendre le message suivant : "Allez-y en français, derrière cette porte close, dans ce maigre paragraphe, d'un mot d'ici et de par là, dans les vents de la brochure publicitaire. En français entre vous autres, au club du coin, dégénés que vous êtes par la bière Molson Laurentinisée et l'abri d'un disco-décibel. En français de personnage sur tel conseil où tous savent votre conscience de minoritaire pea-soupe. En français au café, où vous butinez dans vos plats différents des petites stratégies de résistance. Allez-y en français tant que vous voulez, mais ce sera de l'exception, du bonbon chocolat issu de notre bon vouloir. Allez-y mais de grâce, déguisez-vous". Je pense que le langage politique des finasseries minusculaires de Queen's Park ne dit rien d'autre. Les signes sur les murs des intitutions, dans les rues, dans les magasins et les restaurants, les signes aux visages suspendus à chaque fois qu'un son français est entendu, ne disent rien d'autre. Le fait français en Ontario est une exception, un accroc à l'ordre des choses. C'est, comme en Amérique-Nord, un fait perdu dans le grand nombre. Le fait français existe cependant. Pénétang pourrait bien devenir le symbole d'une lutte qui vise plus que la survie de la communauté francophone par la prise en charge de son éducation.

Alors quel est le sens de la lutte pour une école à Pénétang? Apportons ici quelques réflexions théoriques très larges. Ces réflexions d'ordre anthropologique fondent la lutte de Pénétang et, plus largement, les aspirations des franco-ontariens.

Une communauté se tisse par la conscience d'un ensemble de liens, d'une continuité dans l'histoire, d'un projet d'avenir et d'expressions communes de soi. Les liens de la communauté s'imbriquent dans des coutumes, des récits, des lois et une foule de gestes particuliers qui forment le tissu même de la culture. La conscience d'une continuité dans l'histoire rappelle l'enracinement le plus obvie, celui des générations, celui des appartenan-

ces, puis elle rappelle les marques de l'héritage, un nom, un geste, des biens et une énergie, faute d'un meilleur terme, qui semblent liés à l'immortel et qui assurent les possibilités de l'avenir.

Toute communauté transmet dans une durée qu'elle encercle ce qu'elle enfante. La tradition d'une communauté est cette forme d'elle-même qu'elle soumet aux tests des événements et des circonstances afin de se ré-inventer ou de s'aménager une place de survie et une situation de vie. La tradition, au sens le plus large, devient alors projet d'avenir. Au présent, toute communauté humaine se manifeste à elle-même et aux autres. Elle s'exprime, elle se dit, elle crée sa façon propre d'être humaine.

LANGUE ET COMMUNAUTÉ

Disons qu'une langue porte en elle cette conscience de la communauté. Disons aussi qu'une langue infuse la communauté de ses liens, de sa tradition, de son avenir et de son expression. Non au point de la déterminer ou de la définir une fois pour toujours. Elle l'infuse au sens où elle constitue un ensemble de matériaux sans lesquels la communauté ne pourrait pas se créer. Cependant, la langue est plus qu'une matière dont on dispose, plus qu'un instrument qu'on utilise, plus qu'un simple véhicule. Elle est l'espace vital aménagé d'une communauté.

Or, cet espace renvoie à tout ce qu'une communauté a exprimé et exprime, à tout ce qu'elle manifeste et à toutes ses conditions de possibilités de se faire et de se perpétuer : tels héritages, telles habitudes, telle vision des choses, telles manières d'être, tels savoirs, savoir-vivre et savoir-faire.

COMMUNAUTÉ ET CO-EXISTENCE

Or, toute communauté vit dans des milieux divers, biocosmiques et humains. Elle vit en conjonction avec d'autres communautés. Il arrive qu'elle soit confrontée pour toutes sortes de raisons - pénurie des moyens de subsistance, cataclysmes, maladies, héritage reçu, etc. -- à vivre en étroite relation avec des partenaires, par exemple, qui l'ont accueillie ou avec qui elle a négocié un contrat de co-existence. Une communauté s'assurera au moins par un contrat de co-existence ou une alliance les conditions élémentaires de l'expression de son identité. Celles-ci varient selon les lieux, les temps et les circonstances. Cependant, c'est elle en dernier ressort qui juge des conditions nécessaires à son identité, de la détermination de son espace vital et de son orientation dans l'histoire. Par la force, la ruse, la déception ou l'indifférence, pour toutes sortes de raisons, l'étranger ou les étrangers, les autres, peuvent tuer ou emprisonner une communauté, ou accuser une fin de non-recevoir à ses aspirations les plus légitimes. Cette situation est toujours tragique, certains pensent qu'elle est inévitable. C'est peut-être méconnaître les humains que de penser ainsi. C'est aussi se donner la bonne conscience d'une légitimité à laquelle on se soumet sans savoir qu'on l'a soi-même inventée. La situation des francophones de la région de Pénétang rappelle ces données très larges. Il est utile d'ajouter et de préciser que les francophones de cette région sont membres et participants d'une communauté plus large, celle des Canadiens d'expression française, qui adhère jusqu'à maintenant à un contrat social négocié non seulement à un moment précis mais aussi tout au long de l'existence de ce pays. Ce contrat, il me semble, comporte pour les contractants la possibilité de survivre et de vivre selon les modalités propres de leur culture. Or, parmi les conditions minimales de ce vivre culturel, il y a la transmission d'un héritage culturel et l'apprentissage réel des forces créatrices de cet héritage. Or, cette transmission et cet apprentissage sont normalement assurés et par le noyau familial et par le noyau communautaire qui soutiennent et nourrissent l'école, lieu privilégié, quelle qu'en soient la forme et le niveau, de l'infusion et de la création d'une identité propre. La communauté cherchera alors selon les circonstances, à s'assurer des conditions optimales de sa propre formation ou, si l'on veut, de la formation de ses filles et fils.

ÉCOLE, ESPACE VITAL

Lorsqu'une communauté ou un segment de celle-ci vit dans un entourage immédiat étranger culturellement qui la traverse de part en part, c'est-à-dire lorsqu'elle vit quotidiennement dans un milieu autre, en l'occurrence un milieu anglophone, canadien et américain, cette communauté devra tout au moins faire en sorte que son milieu éducatif soit fort, homogène, uni et centré sur sa propre croissance. L'élément fondamental de cette croissance est la langue traversée par tous les autres aspects de la culture. Il l'est d'autant plus que ce milieu éducatif est, en pratique, le seul où la culture, et donc la langue, peut pour ainsi dire être omniprésente et tout imprégnée. En somme, le milieu éducatif est alors l'espace vital où la communauté comme communauté peut enfanter et transmettre son identité.

Or, cela les anglo-canadiens de Queen's Park ne l'ont jamais compris en fait. Il se cachent, semblables à d'autres, derrière des abstractions comme le nombre, un Canada administrativement bilingue, les politesses verbales d'usage, la januserie politicienne, les tergiversations du plaiseur de tous les petits amis, et la fameuse loi invoquée magiquement du réalisme crassement opportuniste : "let it be as it is, that's the way it is".

RECONNAISSANCE DU DROIT DE SE CRÉER

Une communauté n'exige pas d'une autre de l'inventer, elle et son énergie créatrice. Une communauté, du fait même de son existence, exige de vivre selon des aspirations à la création de soi qui ne nuisent pas à celles aussi légitimes des autres. Or, cela commande des négociations déjà conditionnées par une mutuelle reconnaissance du droit d'exister et de vivre selon et selon. Or, jusqu'à maintenant, la communauté d'expression anglaise de l'Ontario n'a pas reconnu à la communauté d'expression française ce droit. Après cette reconnaissance, tout est à négocier.

Quoique l'on dise, le rapport entre les deux communautés en est un de violence et d'oppression, violence et oppression camouflées par les stratégies du wait and see et par celle du philanthrope qui tient ses sujets d'affection la corde au cou. Tant que le droit à l'auto-détermination n'est pas inscrit dans les lois et les institutions, elles-mêmes objets de négociation et de contrat, il n'y a pas de co-existence, il n'y a pas de justice, il n'y a pas de dignité sociale.

Les franco-ontariens sont politiquement, juridiquement et socialement des citoyens d'un Ontario anglophone : le milieu politique, le milieu juridique, le milieu social sont inspirés, pensés, créés et articulés selon les données de la culture anglaise. (*Culture anglaise*, au sens très vague. Peut-être préfère-t-on l'expression *la culture anglo-ontarienne*). Il n'y a en soi rien de mauvais à cette situation. Qu'on ne nous rabâche pas les oreilles, cependant, avec les thèmes des deux peuples fondateurs, d'une confédération de justice, des grands efforts de protection des droits des minorités hors Québec, etc.. Le français est en Ontario une langue qui végète. Les franco-ontariens sont membres d'une communauté qui survit à la frontière du folklore : leurs maigres institutions sont en fait des exceptions sur lesquelles ils n'ont pas de pouvoir réel en tant que communauté.

Les franco-ontariens ont certes à reconnaître que leurs conditions de survivance -- car il s'agit encore de cela -- exigent une action vigoureuse. Les représentants de Queen's Park, si Ontariens d'expression anglaise qu'ils soient, sont avant tout des représentants des Ontariens. Ils ont à favoriser l'émergence d'un respect mutuel entre les communautés qu'ils dirigent et à inscrire dans les faits quotidiens et les institutions la possibilité pour ces deux communautés de vivre leur auto-détermination. Or, un réseau scolaire indépendant animé par la conscience et l'esprit de la communauté francophone est indispensable à la vitalité de son auto-détermination. C'est un minimum.

Le ministre de l'éducation de l'Ontario n'a pas compris cela. Elle n'a pas sa place en éducation. Le premier ministre, qui lui en accorde une, n'a pas de place, point.

3.8 LA PARTICIPATION AU POUVOIR (1976)

Le discours d'inauguration du congrès annuel de l'ACFO, en 1976, est prononcé par Noël Fortier, un animateur de radio. Le texte incite les délégués à participer davantage au pouvoir en Ontario. (SOURCE: Noël Fortier, Allocution d'ouverture du vingt-septième congrès général de l'ACFO)

L'historien Michel Brunet disait il y a quelques jours à propos du peuple québécois: "Je ne connais point un autre exemple au monde d'un peuple qui se soit fait davantage l'agent de sa propre minorisation". Et il ajoutait: "Nous sommes prisonniers de notre histoire; quand allons-nous nous en libérer? Mesdames et messieurs, en vous souhaitant la bienvenue à Sudbury, pour ces assises de notre 27e Congrès, je sens le besoin de me réfugier sous la protection d'un historien pour tenter de donner le sens de cette rencontre de canadiens-français en diaspora en 76. Plusieurs d'entre vous connaissent mieux que moi l'histoire de ces franco-ontariens, réduits par les faits, à ne parler encore que de pain et de beurre.(1) C'est Pierre Harvey du Québec qui disait: "Après deux siècles passés à réclamer du pain et du beurre, la domination a été surmontée chez nous par une volonté d'indépendance". L'aspiration des Québécois à l'indépendance ne s'explique pas par une perspective de niveau de consommation plus élevé, (du beurre enfin sur notre pain, comme nous le disons...) mais par une recherche d'identité et de dignité. Si j'évoque le problème québécois qui n'est pas le nôtre, le pain, le beurre ... et l'indépendance, ce n'est pas pour jeter de la zizanie dans nos rangs mais c'est pour souligner que dans ce mariage dont l'histoire nous a fait prisonniers, personne ne pourra jamais étouffer cette quête d'identité et de dignité de notre peuple que nous poursuivons. À titre de journaliste occupé à lire l'événement quotidien dans un poste de radio à musique western ... j'ai besoin aujourd'hui du regard de l'historien pour situer notre Congrès 1976 dans une perspective qui dépasse ce

côté que nous avons de pérorateurs invétérés (faiseurs de beaux discours ...). Nous nous occupons hélas davantage de dire que de vouloir et de faire. Il y a deux ans, pour une première fois, si je ne m'abuse, un Congrès général de l'ACFO réclamait un engagement plus intense des nôtres dans le domaine de la politique à tous les niveaux et dans toutes les sphères de la vie courante. Le nationalisme a pu exister chez-nous pendant cent ans sans rechercher vraiment le pouvoir. L'idée du pouvoir, même dans nos discours, a toujours été la parente pauvre parmi nos pensées. On prétend que c'est parce que nous sommes français, oubliant que la France a tenu fermement sa partie pendant des siècles en Europe et qu'elle a plusieurs fois et de diverses façons dominé le continent -- et oubliant aussi que le peuple français est un peuple militaire, créateur et psychologiquement fort. Non, le caractère français n'est pas en cause. Nous l'avons perdu, justement. Les Québécois même, exclus du grand pouvoir depuis deux siècles et dominés de manière suffisamment subtile depuis plus d'un siècle, sont encore séparés du pouvoir par une distance psychologique. Que dire de nous autres, franco-ontariens? Groupe minuscule dans notre province, nous ne serons jamais les maîtres et notre représentation dans un gouvernement aura toujours la faiblesse d'être uniquement la représentation du droit. À ce compte-là, il est difficile de nous faire accéder à l'existence politique mais si ce long préambule a un sens, il veut souligner la nécessité d'utiliser notre Association, l'ACFO, d'une manière encore plus dynamique. À part les rares individus qui réussissent à se faire élire à différents paliers de gouvernements, (saluons en passant l'accession au Cabinet fédéral du député de Nipissing, M. Jean-Jacques Blais, le nouveau ministre des Postes) et qui peuvent ainsi nous donner une certaine représentation, nous n'avons pas l'embarras du choix quant aux instruments à notre disposition pour faire savoir à qui de droit nos désirs et nos revendications. Parce qu'elle est déjà une organisation structurée à la grandeur de la province, nous devrions chercher ensemble des moyens de donner à tous les franco-ontariens un sentiment plus vif d'appartenance à notre Association, (y compris à notre jeunesse) afin que, distante des complicités politiques qui pourraient la stériliser, elle puisse continuer à se faire notre porte-parole et surtout, à assurer notre présence dans les affaires importantes de la province (cf. Le Droit, 23/9/76, Pierre Tremblay).

Et ici, il me faudrait citer en entier les judicieux commentaires du nouvel éditorialiste-en-chef du DROIT, Pierre Tremblay dont les textes rehaussent toujours la qualité des pages de ce journal. Dans son éditorial de jeudi dernier, Pierre Tremblay écrit : "Le leadership : voilà ce qui manque dans l'Ontario français. Susciter l'action, inspirer toute une couche de jeunes qui, issus les premiers des écoles secondaires françaises, ont une conscience nouvelle des problèmes inédits qui se posent aux francophones de l'Ontario. Attirer la participation de la jeunesse, telle n'a pas été la caractéristique de l'ACFO depuis plusieurs années. L'ACFO ressemble à un vieux routier qui, ayant lutté pendant des années, se prépare à céder la place aux jeunes dans l'espoir qu'ils sauront relever les nouveaux défis. Or, la relève n'y est plus. Ils sont des centaines dans les collèges communautaires et les universités et sur le marché du travail qui consacrent leurs énergies à des actions isolées, non concertées. Pourquoi sont-ils tellement absents des congrès annuels qui devraient être l'occasion unique d'une mise en commun des expériences..."

"Que se passe-t-il en Ontario où la minorité de langue française est la plus nombreuse au pays? On se réunit, on étudie, on propose en bonne et due forme pour recommencer à nouveau le processus quelques années plus tard. Les Franco-ontariens sont peut-être la collectivité la plus étudiée du pays, si l'on exclut les Inuits."

Voilà qui explicite ce que j'entendais plus haut quand je vous disais que nous nous occupons hélas davantage de dire plutôt que de vouloir et de faire. Nous aimons discourir ou, pour reprendre l'expression que Réjean Grenier m'a apprise hier : "nous sommes un peuple soumetteur de brefs"(2). Cette vérité doit faire partie de l'examen de conscience auquel ce Congrès 1976 nous convoque. Autrement, les procès-verbaux de nos réflexions sur le pain et le beurre iront rejoindre d'autres liasses de documents sans que notre faim soit véritablement apaisée.

Oui, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, l'ACFO d'aujourd'hui ne peut plus vivre sur l'air d'aller et l'impulsion que lui ont donnés ses fondateurs; elle doit revenir au souffle qui l'a fait naître. Elle doit se familiariser avec l'idée de pouvoir.

Je cite encore Pierre Tremblay : "les délégués au congrès pourraient se demander avec profit si le mode de permanence assurée à l'échelon provincial convient encore : rédaction de mémoires, rencontres d'autorités politiques, prises de positions généreuses, officielles, nombreuses, circonstanciées. L'inspiration, le souffle guidant les permanents ne devrait-il pas plutôt être axé sur une action concrète (élections scolaires, municipales et provinciales) qui recherche à rejoindre la base et le pouvoir que sur la documentation et la constante répétition des mêmes principes?"

Voilà le défi qui nous est lancé : le premier beurre à mettre sur notre pain, c'est une volonté de faire l'union de tous les franco-ontariens, de représenter vraiment tous les francophones de la province, de trouver les moyens d'utiliser pour la même cause commune(3) nos groupes d'action ici et là qui n'ont pas actuellement un agir concerté. Une Association de centaines de milliers de francophones, une Ontario française unie pourrait avoir une influence exceptionnelle.

Affirmer notre besoin d'être unis, de manière plus ressentie et concertée et donc plus effective, c'est en même temps souhaiter que nous cessions nos chicanes fraternelles, parfois même nos divisions et pour reprendre les mots de Michel Brunet, que nous cessions surtout de nous faire les agents de notre propre minorisation. Je ne citerai qu'un exemple : combien d'institutrices m'ont dit leur frustration d'avoir à dépenser tant d'énergies dans ce qu'elles appellent des "garderies de luxe" pour jeunes anglophones qui n'ont souvent pas l'intention de continuer leur éducation dans notre système scolaire (nos classes pré-maternelles et maternelles y gagneraient à être plus homogènes ... Un Conseil scolaire homogène?...).

Je conclus en faisant de nouveau appel à l'autorité de l'historien : Michel Brunet a décrit l'adoption de la Loi 22 au Québec comme le premier geste d'un peuple qui sort de son esprit de minorité. Il est permis ici de faire les analogies que vous voulez. Car évoquer la loi 22 du Québec, c'est situer notre congrès au coeur des crises linguistiques de 1976. L'affaire des contrôleurs de la circulation aérienne et des pilotes des lignes aériennes a gravement mis en jeu l'unité canadienne. "La réconciliation est loin d'être scellée au Canada, avouait Monsieur Faulkner, il y a quelques jours à Calgary, puisqu'au

Québec comme d'ailleurs au Canada anglophone, on a déterré la hache de guerre." Nos crises de 1976 sont également là, étalées devant vous : l'école française du comté d'Essex, le transport scolaire à Cambridge, l'enseignement en français dans nos collèges communautaires, le respect qui nous revient dans nos deux universités bilingues, le rapport de la Commission Dubois, les réclamations du mouvement "C'est le temps"...

C'est le cas de le dire : vous avez du pain sur la planche.

Mais toute cette énumération, tout ce travail du quotidien de nos luttes, c'est de la petite bière par rapport à la question fondamentale : Aurez-vous à coeur d'imprimer à l'ACFO un mouvement nouveau? Sa vigueur originelle mais désormais plus libérée de son histoire et donc moins aliénée d'avec l'idée du pouvoir ... Va-t-il bientôt finir le temps où le franco-ontarien gémit avec le poète Préfontaine : "J'habite un peuple qui ne s'habite plus ..."?

Noël H. FORTIER

Sudbury, le 25 septembre 1976

- (1) C'est d'ailleurs une expression que je n'aime pas, elle rappelle trop une autre semblable : "nous sommes faits pour un petit pain". Images empreintes de faiblesse, qui donnent ou véhiculent l'idée d'une existence débile ou à rabais ...
- (2) "un peuple taillé sur mesure pour faire partie des comités consultatifs" (Monique Cousineau)
- (3) tout à laissant à chaque groupe son autonomie et sa liberté d'action.

3.9 LA SITUATION DE LA FRANCO-ONTARIENNE (1980)

Le texte de Jacqueline Pelletier analyse la situation de la Franco-ontarienne. (SOURCE : Jacqueline Pelletier, "Le Règlement 17 ... Les Soeurs Dionne ... Y a-t-il autre chose?...", Ottawa, 1980, p. 1-10)

FRANCO-ONTARIENNE

Trois réalités réunies en un nom lourd du quotidien de quelque 180 000 femmes(1) de langue et de culture françaises éparpillées sur cet immense territoire qu'est la "Beautiful Big" Ontario. Pour les comprendre, pour saisir l'incroyable difficulté que comporte le triptyque, impossible de dissocier les volets du panneau central : ils font une.

(1)Selon les données de 1976:

Population totale de l'Ontario	8 264 000
Population de langue maternelle française	462 500
	(5,6% pop. totale)
Français langue parlée	347 000
Population francophone de l'Est	175 330
	(37,9% des Fr.)
Population francophone du Nord	162 930
	(35,3% des Fr.)
Population francophone du Sud	123 930
	(26,8% des Fr.)

PORTRAIT OFFICIEL : COLLET ET PENSÉE BIEN EMPESÉS

Tout se passe comme si la Franco-Ontarienne n'existait pas. Comme si la super-province des conservateurs avait atteint sa triste apogée industrielle, la famille maintenu son utile fonction reproductrice, le Saint-Père l'Église véhiculé son message et la langue française survécu sans la contribution des femmes. Pour le confirmer, le "ben j'savais pas qu'y avait des p'tites Françaises en Ontario!" du touriste québécois de passage chez MacDonald ou sur la colline.

La vraie Franco-Ontarienne, celle que l'on félicite et dont on se tient le plus loin possible, est celle qui s'adonne au sport de prédilection de son peuple, celui que lui consacre le gouvernement et qu'il pratique par habitude autant que par nécessité : la lutte. Préférentiellement, LA LUTTE SCOLAIRE! Ah ça, c'est la vraie, l'authentique! À condition bien sûr que sa méthode soit respectueuse car rien ne doit ébranler la hantise de l'establishment franco-ontarien, l'obsession suprême, la grande peur ... d'un ressac(2).

Nulle préoccupation n'est aussi noble que la revendication scolaire. L'assistée sociale de l'Est ontarien qui lutte pour de meilleures conditions de vie est sans doute quelque paresseuse au comportement douteux. L'Outaouaise qui manifeste sur la colline du Parle m'en contre les coupures à l'assurance chômage doit être une vieille fille frustrée qui a raté sa chance dans cette ville de marathons où vivent apparemment huit fois plus de femmes que d'hommes. Quant aux épouses qui ont soutenu inlassablement les grévistes de l'Inco, des assimilées, de pauvres

-
- (2) Le terme "ressac" (backlash) s'est glissé insidieusement dans le vocabulaire des Franco-ontariens au même moment que les mots "Francophones" et "subvention". À mon avis, ces termes aseptiques et la réalité non moins stérile qu'ils véhiculent ont été consciemment popularisés par les gouvernements pour désarmorer la lutte politique. Pour ma mère, il y a les Canadiens et les Anglais. Pour le politicien d'aujourd'hui, il y a les Francophones subventionnés et les Anglophones (je soupçonne que ça se détériore).

femmes sans éducation qui ignorent les vrais enjeux politiques de Queen's Park. Pour ce qui est de la mère de famille, elle assure la continuité de la sacro-sainte langue/culture et, plus souvent qu'autrement, ne suscite pas la moindre attention. C'est à en perdre la parole...

Bien emmitouflés de charité chrétienne, ces jugements transpirent dans les "milieux" franco-ontariens. Si ce n'était que de l'ouverture d'esprit de l'actuelle présidente de l'Association canadienne-française de l'Ontario, Jeannine Séguin, il y aurait lieu d'être carrément cynique. Car l'Ontario français (portrait officiel toujours) est monolithique. Quiconque se dit féministe, athée, végétarienne, marxiste, divorcée ou quoi que ce soit qui puisse émettre le petit pain moisi saura tôt ou tard que mieux vaut se taire si l'on veut bien sûr se faire payer sa francophonie. Car de l'enseignante au fonctionnaire de Queen's Park, du surintendant à la traductrice, l'on peut vivre d'être Franco-Ontarien! Mais les emplois sont rares, d'où l'esprit dodu et soumis du minoritaire.

Ainsi, la mère qui réclame l'élimination des stéréotypes dans les manuels scolaires, ou une éducation sexuelle plus libératrice, ou la non-confessionnalité, fait preuve d'un comportement tout à fait inapproprié. Il est au moins un conseil scolaire qui congédie toute enseignante(ant) qui déroge de façon évidente de la ligne de conduite catholique (lire : qui divorce ou qui "s'accote". Surtout ne pas lire : qui n'a pas saisi le sens de la philosophie chrétienne).

L'assimilée est balayée d'un revers de la main. Paria, traître, dans la plupart des cas, elle n'a pourtant que cédé aux pressions subtiles ou ouvertes du conjoint, du patron, des enfants, du curé ou des voisins qui, ajoutés à l'attrait des mass médias, ont atteint leur malheureux objectif.(3) Que l'innocente lance la pierre ...

-
- (3) Le taux d'anglicisation des Franco-Ontariens atteint 26,9%. Ce taux est calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{Langue maternelle} - \text{langue d'usage}}{\text{Langue d'usage}} \times 100$$

(Les héritiers de Lord Durham - Vol. 1. La Fédération des Francophones hors Québec).

L'éveil des Franco-Ontariennes s'effectue pourtant. En douce, les enseignantes se regroupent, les associations féminines remettent en question leur bénévolat de service et les jeunes diversifient leurs intérêts. Mais la transformation est lente telle qu'en témoigne le prochain portrait.

PORTRAIT DE TOUS LES JOURS : DE AMWAY AU MOUVEMENT CHARISMATIQUE, EN PASSANT PAR LA C.I.P., G.M. ET MARRIAGE ENCOUNTER

SURVOL :

Usines, lacs et mines séparent la Franconterie comme des fantômes arrogants, symboles d'une froideur détestable qui engourdit, qui tue. La "Big" Ontario, nous nous y perdons, éparpillées que nous sommes de St-Eugène à Windsor, à Hearst, chaque enclave assiégée par une mentalité et une langue étrangères et très impatientes. "Beautiful" grands lacs pollués, forêts rasées, terres dévastées par le crachat des cheminées. "Beautiful" chutes Niagara, STOP! Trop de Franco-Ontariennes y ont joui, subi, chanté, pleuré leur nuit de noce pour que j'ose...

Parce que mal renseignées par une radio-télévision d'État dont les émissions proviennent presque exclusivement d'ailleurs(4), et difficilement atteintes par la littérature féministe pour des raisons de distance aussi bien géographique qu'idéologique, les Franco-Ontariennes évoluent lentement dans leur perception de la condition féminine. Si elles ont toujours été et demeurent au

(4) Certaines régions ontariennes ne sont pas encore desservies par la télévision française de Radio-Canada. Ailleurs, la qualité de la réception est parfois si mauvaise que les Franco-Ontariens n'ont le choix dans certaines localités que de syntoniser les postes anglais.

premier rang de la lutte française, par contre elles ont négligé de s'attarder à leurs préoccupations propres. Cette constatation n'a fait surface que depuis quelques années mais aujourd'hui, tout comme leurs soeurs québécoises et noires des États-Unis, les plus militantes la dénoncent, tout en explorant les moyens d'allier lutte ethnique et lutte féministe. Carmen Paquette, des organismes féminins provinciaux et Ginette Sabourin de la Fédération (nationale) des femmes canadiennes-françaises, se retrouvent par leurs fonctions au coeur de cet effort de conscientisation qui anime de plus en plus de femmes de tous les âges. Entre-temps, la sociologue Danielle Juteau Lee, de l'Université d'Ottawa, élabore avec ses étudiantes une pensée qui cherche à élucider le sexisme de la lutte ethnique et qui fournira un point de repère stimulant pour l'avant-garde.

À coup de milliers de sandwiches et de fines courtes-pointes, nos soeurs/mères se sont épuisées, s'épuisent à recueillir des fonds, organiser des fêtes, *faire* une relève, réunir, circuler des pétitions, téléphoner, à lutter, à revendiquer, à ... bout de souffle, pour fouetter le cours de l'histoire et s'appropriier le temps de survivre. En tant que Canadiennes, puis Canadiennes-Françaises, puis Franco-Ontariennes, puis francophones hors Québec, puis?...

L'Église pour laquelle elles ont sacrifié leurs ventres et leur liberté, leur interdit de penser. La langue pour laquelle nous nous épuisons nous ridiculise. Elle tait la vérité des actions, des pensées, de l'audace des femmes et lorsqu'elle ne s'en moque, ce n'est que pour les glorifier, comme dans la sempiternelle épopée du Règlement 17.(5) Comme leurs soeurs, les Franco-Ontariennes ont été méticuleusement embaumées entre deux pages d'histoire, trois épingles à chapeau. Silence. Silence qui persiste encore aujourd'hui comme si rien ne s'était passé.

-
- (5) En 1912, le Règlement 17 interdit l'utilisation du français dans les écoles. C'est armées d'épingles à chapeau que les femmes contribuèrent au renversement de ce règlement.

Trop d'entre nous n'ont pas compris et poursuivent le même scénario, sans s'interroger. Mouvement charismatique, vente des produits on-ne-sait-plus-quoi, clubs d'âge d'or, comité paroissial, lutte scolaire... autant d'activités qui nous tissent un quotidien parfois édifiant mais trop souvent abrutissant. Nous sommes les travailleuses, consommatrices, mères, catholiques, épouses, endettées, étudiantes, exploitées - version franco-ontarienne, et nous avons peur de remettre cela en question.

MARCHÉ DU TRAVAIL :

En 1978, 1 667 000 Ontariennes étaient actives sur le marché du travail, soit 52% de la population féminine adulte. Ainsi, 40,2% des travailleurs ontariens étaient des femmes dont près des 2/3 étaient mariées. La participation des femmes à la force ouvrière ne s'est toutefois pas accompagnée de changements majeurs quant au type d'emploi, les secteurs traditionnels demeurant privilégiés.

Par ailleurs, de 267 000 nouveaux emplois créés entre 1975 et 1978, 156 000 furent comblés par des femmes. Par exemple, 4 000 femmes ont pris des emplois dans la construction et 8 000 dans le secteur du transport.(6) Il est difficile d'extrapoler à partir de ces données pour interpréter la situation précise des Franco-Ontariennes car des facteurs particuliers interviennent dont l'ethnicité, la situation géographique et le niveau de scolarité.

Existe-t-il aujourd'hui une discrimination à l'égard des Franco-Ontariennes sur le marché du travail? Quant à moi, qui ai toujours vécu en Ontario, si la discrimination évidente du passé s'est atténuée, elle n'en demeure pas moins une composante

(6) Ontario Report : Today and Tomorrow, publication du gouvernement de l'Ontario, 1979.

de la réalité contemporaine qui explique le taux élevé d'assimilation que subit la Franconarie. En Ontario, le "succès" parle l'anglais.

Parlant de discrimination, il est évident que dans presque tous les milieux de travail, les Franco-Ontariennes constituent les piliers anonymes du bilinguisme de surface dont se vante plus d'un cadre subventionné pour étudier une langue qu'ils n'utiliseront jamais. Si dans certains cas, une prime de bilinguisme vient dorer la pilule, plus souvent qu'autrement, la Franco-Ontarienne n'a pas le choix que de cumuler traduction, interprétation, sourire et tâches régulières.

L'écart entre les niveaux de scolarité des anglophones et des francophones se rétrécit d'année en année il est vrai. Toutefois, à l'exception des grands centres urbains, les Franco-Ontariennes vivent dans des régions où peu d'emplois sont présentement accessibles aux femmes et où leurs diplômes sont à peu près inutiles. Mis à part les foyers pour personnes âgées, quelques commerces et les usines qui sont concentrées à Hawkesbury, l'Est ontarien d'Ottawa à la frontière québécoise n'a rien à offrir aux femmes des comtés de Prescott et Russell où près de 77% de la population est francophone. Alors qu'autrefois l'agriculture représentait l'occupation principale de cette région rurale, aujourd'hui quelque 10% seulement de la population s'y adonne. Devant ce fait, les femmes des quelque trente villages ont donc trois options : se joindre au "cheap labor" du milieu, voyager à Ottawa où la Fonction publique demeure l'employeur par excellence des commis et secrétaires malgré les restrictions budgétaires, ou encore rester à la maison et se tailler une existence intéressante ou pas à garder des enfants, à faire de l'artisanat ou à faire du ménage.

L'activité économique du moyen et du grand Nord étant centrée sur les secteurs minier et forestier, les femmes n'ont réussi que de faibles percées et les emplois peu nombreux se limitent aux secteurs traditionnels du travail de bureau et des services. Quelques projets intéressants sont en marche par exemple à Kirkland Lake où plusieurs femmes participent à un programme de reboisement. On constate que la majorité des communautés du nouvel Ontario ont surgi rapidement autour d'entreprises uniques et nient les aspirations des femmes et d'une jeunesse dynamique qui veut s'exprimer autrement qu'en s'inscri-

vant à la mine ou à l'usine de papier. C'est ce qui explique l'exode massif des jeunes vers les villes du Sud et vers Ottawa. Et vers le Québec ... C'est ce qui explique l'isolement et la pauvreté de plus d'une femme du Nord.

Restent Sarnia, Welland, Windsor, Oshawa, London, Toronto, ces grands centres industriels du Sud où pour la plupart, les Franco-Ontariennes participent anonymement au marché du travail au même titre que leurs soeurs anglophones qui à tout prendre y sont sans doute tout aussi anonymes. Pas de statistiques disponibles.

Le secteur de l'éducation est celui qui fournit aux Franco-Ontariennes les meilleures possibilités de travailler en français. Et bien sûr elles y sont, de tout acabit, infiniment plus nombreuses dans les postes d'enseignement qu'aux échelons supérieurs et de plus en plus conscientes de leur force, de leur exploitation et du potentiel de la solidarité qu'elles découvrent. Dans ce monde où se moulent les attitudes des hommes et femmes de demain, les stéréotypes demeurent toutefois, et les ambitions des jeunes ne ressemblent que trop à celles des parents et enseignants traditionnels...

3.10 SE PRENDRE EN MAIN (1977)

C'est l'temps s'est avéré durant les dix dernières années l'un des mouvements les plus radicaux de l'Ontario français. Le texte suivant énonce les politiques du mouvement. (SOURCE : Dépliant distribué par le groupe)

C'EST L'TEMPS... DE SE PRENDRE EN MAIN...

INDUSTRIE ET COMMERCE :

C'EST L'TEMPS... que nos ouvriers, commis, secrétaires, etc., participent à la gestion des entreprises où nous travaillons -- par exemple, à l'IVACO (L'Original), à l'Atlas Steel (Welland), à la Spruce Falls Power & Paper (Kapuskasing), etc.

C'EST L'TEMPS... de se donner des conditions humaines de travail; par exemple à la Patchogue-Plymouth (Hawkesbury), à la Dennisson Mines (Elliott Lake), etc.

C'EST L'TEMPS... de se créer nos alternatives aux fermetures d'usines imminentes telles que l'usine de meubles à Mattawa.

C'EST L'TEMPS... de conserver ou de créer nos propres petites industries locales basées sur des ressources locales -- par exemple, les scieries à Hearst et la fromagerie à St-Albert.

SYNDICALISME :

C'EST L'TEMPS... d'organiser les milliers des nôtres qui sont serveuses, caissières, petits fonctionnaires, etc.

C'EST L'TEMPS... de mettre fin aux mises-à-pied (shut downs) répétées, par exemple, la FALCONBRIDGE à Sudbury annonce la mise-à-pied de 4,000 ouvriers dès septembre 1977.

SANTÉ :

C'EST pas L'TEMPS... d'être malade! Encore moins d'avoir des troubles émotifs -- par exemple, les services psychiatriques pour francophones à l'Hôpital municipal d'Ottawa.

C'EST plus L'TEMPS d'être PATIENT!

C'EST L'TEMPS... d'arrêter les rénovations qui détruisent nos communautés comme celle de la Basse-Ville (Ottawa), du Moulin-à-Fleur (Sudbury), de la paroisse Sacré-Coeur (Toronto), etc...

C'EST L'TEMPS... de proposer des alternatives à la "crise" de l'habitation en organisant des coopératives d'habitation par la promotion de techniques nouvelles (chauffage solaire, architecture nordique, etc.)

C'EST L'TEMPS... de faire cesser la spéculation privée ou gouvernementale sur nos terres -- par exemple dans Prescott-Russell ou à Vanier.

AGRICULTURE :

C'EST L'TEMPS... de dénoncer la notion de "liberté" chez les agriculteurs; une liberté fictive quand on considère les taux d'intérêt excessifs, la machinerie coûteuse, un fouillis de contrôles et de règlements gouvernementaux et l'emprise des grosses compagnies telles que AULT FOODS dans Prescott-Russel, KRAFT dans Glengarry, HOSTESS à Lafontaine.

C'EST L'TEMPS... de sauver la petite entreprise agricole et les industries secondaires qui en découlent - fromageries, moulanges, ferblantiers, etc. et par conséquent de limiter l'exode rural.

C'EST L'TEMPS... d'appuyer le syndicalisme agricole pour briser l'exploitation des travailleurs agricoles, par exemple, dans la récolte du tabac du sud de l'Ontario et sur les grosses fermes.

COMMUNICATIONS :

C'EST L'TEMPS... de produire et d'influencer le contenu des médias imprimés et électroniques surtout en ce qui s'adresse aux enfants et aux adolescents.

C'EST L'TEMPS... de porter notre jugement sur le système judiciaire... sur la fausse publicité...sur la résistance de nos avocats et de nos juges.

ÉDUCATION :

C'EST L'TEMPS... que les jeunes parlent pour eux-mêmes

... de dire que nous n'existons pas rien que par "nos écoles".
Créons nos conseils scolaires homogènes!

...d'engager un débat populaire sur nos collèges et universités.

NOS INSTITUTIONS :

C'EST L'TEMPS... d'examiner le rôle de nos institutions dans cette nouvelle lutte collective :

- que fait l'ACFO dans tous ces domaines
- quel rôle joue la Fédération des Caisses populaires dans notre économie
- que font nos professeurs, avocats, juges, maires, échevins, médecins, curés dans cette lutte collective?

La liste de nos institutions est impressionnante!

C'EST L'TEMPS... d'en faire quelque chose!

POLITIQUE :

C'EST L'TEMPS... de s'organiser POLITIQUEMENT; c'est-à-dire de se donner de l'éducation politique, et d'organiser notre pouvoir collectif - et cela surtout sur le plan local où nous pouvons être le plus efficaces.

Spécifiquement, il s'agit d'analyser les causes profondes de notre oppression en tant que minorité; de reconnaître les mêmes causes chez d'autres groupes opprimés (ouvriers, femmes, Amérindiens, personnes âgées, jeunes, etc.) et d'en être solidaires; de créer les outils nécessaires pour s'en sortir, par

exemple, des comités de citoyens, des journaux communautaires, une vie artistique engagée (théâtre engagé, les arts populaires); de se donner un **front d'action** commun

C'EST L'TEMPS... de s'inventer une politique propre à nous.

DÉBAT SUR LA CONFÉDÉRATION :

C'EST L'TEMPS... de mettre notre mot dans le débat. En fait, la conjoncture politique actuelle nous oblige à nous redéfinir, à nous organiser, à cesser d'être une "balle de ping-pong" quelque part entre Toronto, Québec et Ottawa.

C'est à notre tour de définir les règles du jeu... Il faut devenir les artisans de notre avenir.

C'EST L'TEMPS...!

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS		i
PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION		1
1.1	Le Règlement XVII (1912/1913)	3
1.2	Le programme du Droit (1913)	8
1.3	Nos droits et nos devoirs (1913)	10
1.4	La question scolaire (1915)	13
1.5	L'ACFÉO (1916)	23
1.6	Les garanties du français (1927)	29
1.7	Les mamans ontariennes (1917)	32
1.8	La prière des petits Ontariens (1915)	34
DEUXIÈME PARTIE : INTRODUCTION		35
2.1	Les tâches de l'avenir (1939)	37
2.2	Moi, Franco-Ontarien (1947)	41
2.3	Les rapports avec la majorité (1946)	49
2.4	Le rôle des élites (1938)	53
TROISIÈME PARTIE : INTRODUCTION		57
3.1	Le Manifeste de l'Adelfno (1965)	59
3.2	Les revendications étudiantes (1965)	62
3.3	La vie culturelle (1969)	66
3.4	Arts et culture (1976)	71
3.5	La langue et la foi (1978)	78
3.6	Le programme de l'ACFO (1977)	81
3.7	L'auto-détermination (1980)	91
3.8	La participation au pouvoir (1976)	97
3.9	La situation de la Franco-ontarienne (1980)	102
3.10	Se prendre en main (1977)	110
TABLE DES MATIÈRES		115

